



---

**COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE**

**AVIS**

CD-14f26-CWaPE-1234

*concernant*

*'les plans d'investissement 2015-2018  
et indicateurs de performance  
des gestionnaires de réseaux de distribution  
de gaz naturel'*

*rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du  
19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz.*

*Le 19 juin 2014*

---

## **Table des matières**

### **I – Rappel du cadre général et de la méthodologie**

1. Contexte
2. Procédure d'établissement des plans
3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE
4. Recevabilité des dossiers
5. Rappel des critères d'examen

### **II – Aperçu général des prestations**

1. Vu générale sur les réalisations de l'année précédente
2. Composition des réseaux fin 2013
3. Prévisions pour les plans 2015-2018
4. Evolution des investissements

### **III – Observations de la CWaPE**

1. Contraintes externes
2. Les conséquences climatiques d'un hiver long et d'un hiver doux
3. Renouvellement du réseau
4. Travaux compteurs
5. Petites extensions et raccordement standard
6. Extensions stratégiques
7. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités
8. Projets innovants et structurants non repris aux plans

### **IV – Avis de la CWaPE**

1. Appréciation générale de la CWaPE quant au volet « adaptation »
2. Observations de la CWaPE quant au volet « extension »
3. Conclusions

## **ANNEXES**

### **Annexe I – Examen des plans et indicateurs de performance**

### **Annexe II – Lignes directrices actualisées pour l'établissement des plans**

# I – Rappel du cadre général et de la méthodologie

## 1. Contexte

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis la modification du décret intervenue le 17 juillet 2008, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets "adaptions" et "extensions". Conformément au décret, depuis 2012, ce plan couvre une période de quatre ans. L'exercice actuel porte sur les années 2015-2018.

Pratiquement, l'étape formelle de l'approbation par le Gouvernement n'est plus automatique, et il revient à la CWaPE, si elle « constate que le plan d'investissement ne permet pas au gestionnaire de réseau de remplir ses obligations légales », d'enjoindre au gestionnaire de réseau « de remédier à cette situation dans un délai raisonnable qu'elle détermine ».

## 2. Procédure d'établissement des plans

Comme chaque année, la CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (voir annexe II). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des schémas MP et plans de situation MP/BP relatifs au réseau.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, notifie sa décision d'approbation au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1<sup>er</sup> janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année 2015, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé, et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

## 3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE

Nouveauté cette année : il n'y a plus 7 GRD gaz, mais seulement 3, depuis la fusion de IDEG, IGH, Interlux, Sedilec et Simogel en une seule entité Ores Assets. Dans les faits, la méthodologie d'établissement des plans n'a cependant pas fondamentalement changé. Comme les années précédentes où Ores était chargée de l'exploitation des 5 réseaux, Ores est resté l'interlocuteur unique des 5 secteurs statutaires correspondant aux anciens GRD : Ores Namur, Ores Hainaut, Ores Luxembourg, Ores Brabant wallon et Ores Mouscron. Cette approche permet d'assurer une continuité dans l'évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne les projets inscrits dans les plans précédents. Elle reste par ailleurs pertinente dès lors que les tarifs ne sont pas unifiés.

Concrètement, conformément aux dispositions légales, les 3 GRD ont donc introduit auprès de la CWaPE leurs projets de plan pour le 31 mars.

Plusieurs réunions de travail ont été tenues, dans lesquelles la CWaPE a rencontré respectivement les régions d'exploitation de Ores (au nombre de six) et Tecteo, en vue de commenter les projets de plans. Gaselwest a été contacté par écrit.

Des compléments ont été apportés aux dossiers et, au terme de cette procédure, les plans ont pu être considérés comme complets.

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

GRD	Réception avant-projet	Communication des remarques CWaPE et échange d'information	Réception compléments
Gaselwest	31 mars	15 mai	Du 12 au 24 juin
ORES – Namur	31 mars	08 mai	Du 02 au 15 juin
ORES – Hainaut	31 mars	12 mai	Du 02 au 15 juin
ORES – Luxembourg	31 mars	08 mai	Du 02 au 15 juin
ORES – Brabant wallon	31 mars	07 mai	Du 02 au 15 juin
ORES – Mouscron	31 mars	12 mai	Du 02 au 15 juin
Tecteo	31 mars	13 mai	18 juin

#### **4. Recevabilité des dossiers**

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera à l'annexe II pour plus de détails) :

- I. *Actualisation des plans en cours*
  - Budget d'investissement définitif pour l'année en cours
  - Révisions et reports connus
- II. *Volet adaptation*
  1. Adaptation et aux besoins en capacité :
    - 1.1 Capacité aux points d'injection (Qmax, Q-11°C, Qmin 24h)
    - 1.2 Engorgements et chutes de pression
  2. Adaptation pour critères techniques :
    - 2.1 Remplacements pour vétusté et raison technologique
    - 2.2 Travaux de sécurité
    - 2.3 Imposition extérieure : législation spécifique, sites et voiries...
    - 2.4 Investissements Fluxys
    - 2.5 Efficacité réseau
    - 2.6 Travaux compteurs
  3. Réalisations année précédente
  4. Mise à jour plans réseaux
- III. *Volet extension*
  1. Raccordements et petites extensions
    - a. Réalisation année précédente
    - b. Plan
    - c. Grille tarifaire
  2. Grands projets d'extension
    - a. Réalisations année précédente
    - b. Plan : zones prioritaires, lotissements/ZAE, projets stratégiques
- IV. *Synthèse générale*

Cette liste a été développée initialement en concertation avec les GRD. Les plans s'inscrivent dans un cadre plus large, auquel doivent se conformer les GRD : plans d'investissements, propositions tarifaires, plan stratégique... Dès lors, la CWaPE laisse aux GRD une certaine marge de manœuvre pour la présentation des dossiers, afin qu'ils puissent rester compatibles avec l'ensemble de ces obligations. Avec le temps toutefois, compte tenu du travail d'examen approfondi réalisé entre la CWaPE et les GRD, il apparaît que le plan d'investissement constitue le socle sur lequel s'appuient les autres réflexions.

Il faut également mentionner une nouveauté importante cette année : en vue d'assurer la transition avec l'établissement des prochaines propositions tarifaires soumises à la CWaPE dans le cadre du transfert de compétences, les projets nominatifs (réalisés ou planifiés) et les enveloppes non nominatives mentionnés devaient être accompagnés de leur estimation budgétaire.

Le premier examen du contenu a porté sur les thématiques des lignes directrices. Suite aux différents échanges, les dossiers ont été considérés recevables. Ils s'inscrivent d'ailleurs assez naturellement dans la continuité des années précédentes.

Seuls quelques points de détails pourraient encore faire l'objet de compléments dans le cadre du suivi habituel. Quant aux aspects budgétaires, ils serviront progressivement à la construction d'un édifice tarifaire cohérent avec la réalité opérationnelle, c'est du moins l'objectif poursuivi ici.

## **5. Rappel des critères d'examen**

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'alimentation) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

L'établissement des plans est un processus dynamique, dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et enfin, prévisions pour les quatre prochaines années conformément au décret.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité des facteurs externes entraîne beaucoup plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long terme. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus stratégiques dont la portée est par essence pluriannuelle.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement aux aspects techniques du plan. Etant donné la situation transitoire dans laquelle se trouvent les GRD, développant leurs activités dans un cadre budgétaire relevant encore du régulateur fédéral, les conséquences financières des choix opérationnels posés, ainsi que les arbitrages d'ordre budgétaire n'ont pas pu être pleinement pris en compte ici. Au besoin, une actualisation s'opérera dans les prochaines années, au regard des objectifs régionaux restant éventuellement à définir.

## II – Aperçu général des prestations

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2015-2018 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2013 et la mise à jour du plan 2014-2017 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, complétés par la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux performances des GRD. L'annexe II rappelle les attentes quant au contenu des plans. Enfin, on se référera au contenu intégral des plans communiqués après concertation avec la CWaPE pour disposer des détails (annexe III non publique).

### 1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente

Globalement, l'an dernier, le réseau s'est accru de 1,3%, soit 163 km de canalisations, dont 75 km en moyenne pression et 88 km en basse pression. C'est le plus faible niveau de croissance depuis 15 ans. Cette situation confirme la tendance des dernières années, qui s'explique par la fin de la plupart des gros chantiers d'extension, faute de moyens économiques suffisants, et la diminution du nombre de petites extensions rentables.

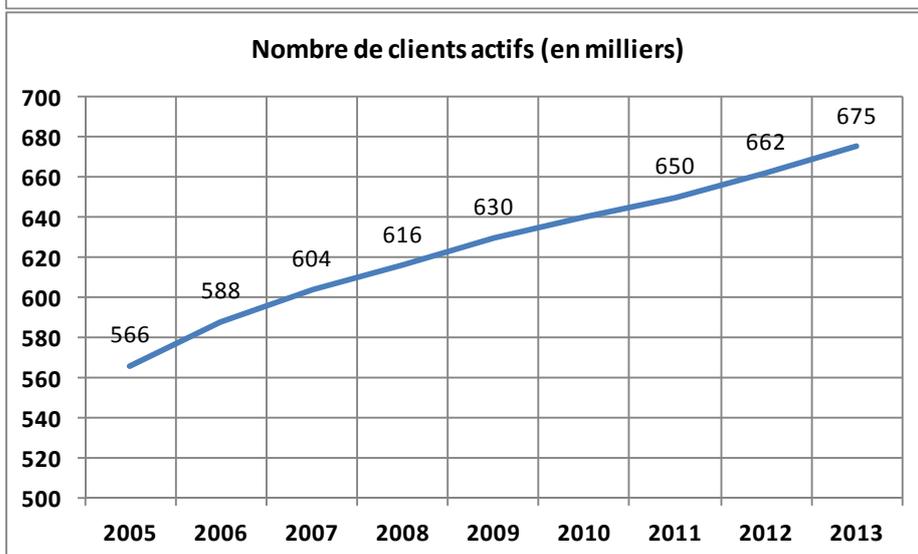
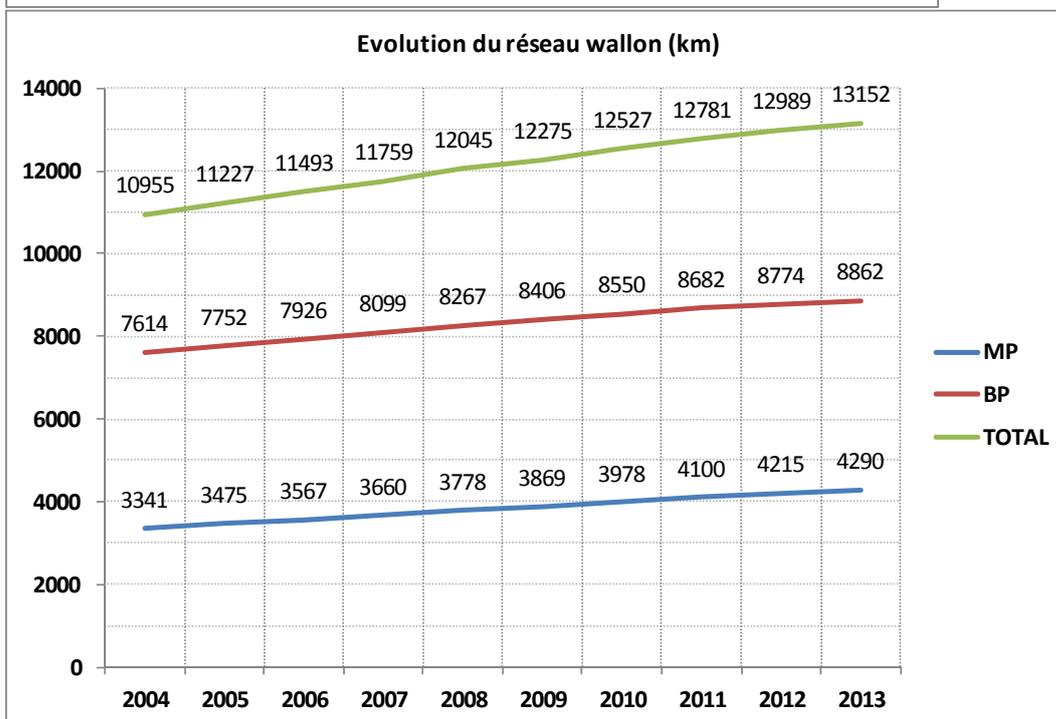
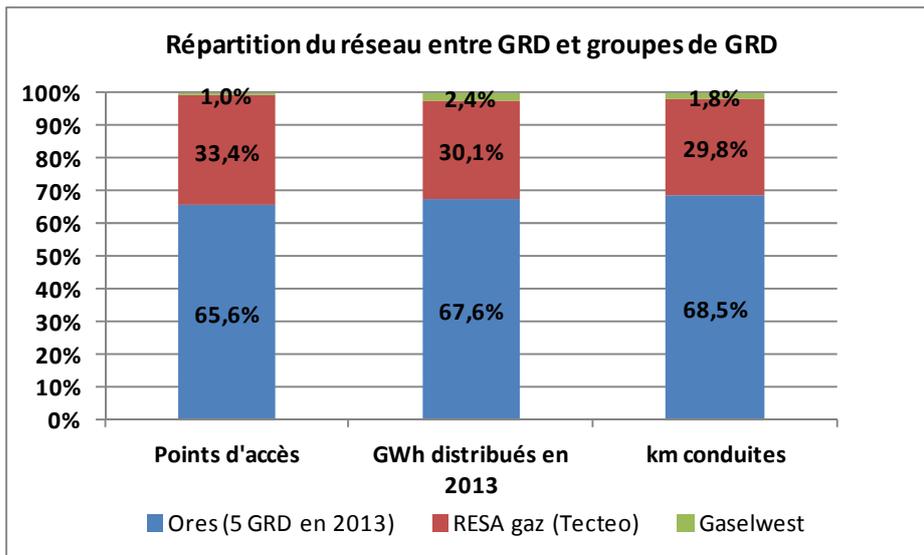
Les remplacements ont concerné près de 79 km de conduites, dont environ 21 km d'acier BP, 6,5 km en fonte, 6,5 km en fibro-ciment et 1,5 km de PVC. Pour l'essentiel, les nouvelles canalisations sont constituées en polyéthylène (+188 km) et le solde en acier (+9 km).

Les GRD ont réalisé environ 8.300 nouveaux branchements, dont 7.600 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). 6000 branchements ont été renouvelés et 15.600 compteurs remplacés.

### 2. Composition des réseaux fin 2013

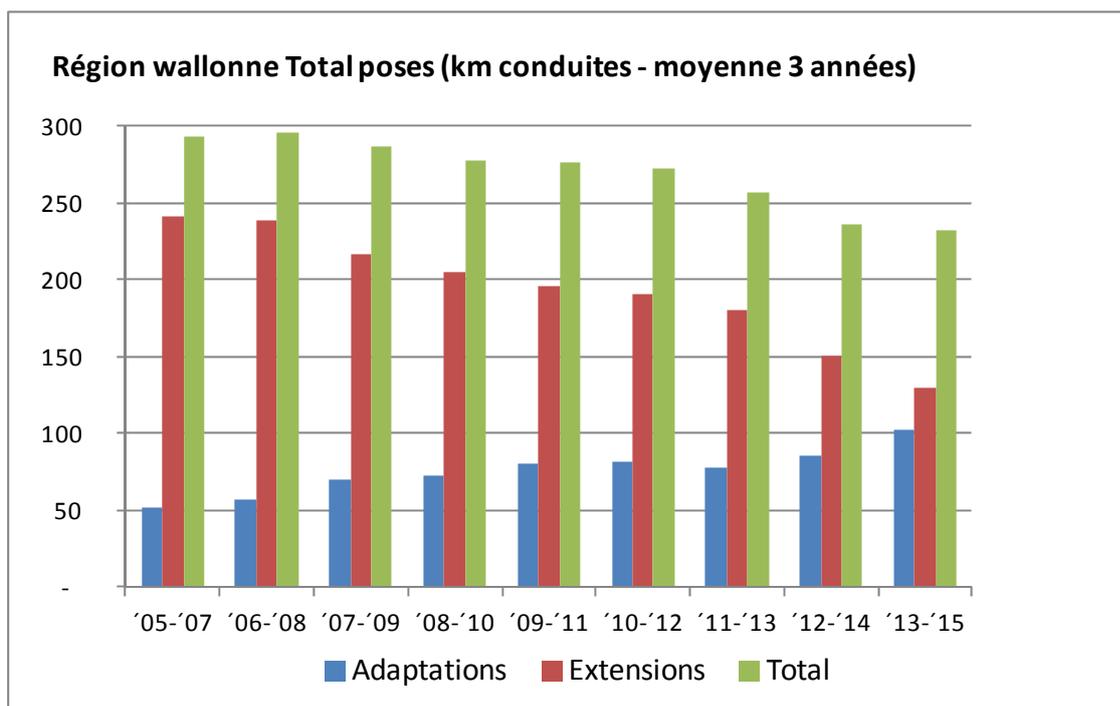
Le tableau ci-dessous donne une statistique générale des réseaux en Wallonie (on notera qu'il y avait encore 7 GRD actifs en 2013):

	Points d'accès (au 01/12/13)	GWh distribués (total 2013)	km conduites (au 31/12/13)
Tecteo (RESA)	225.280	6.230,27	3.914
Gaselwest	6.765	493,06	235
IDEG	37.930	1.208,90	715
IGH	288.364	8.068,45	5.608
Interlux	9.099	460,82	288
Sedilec	81.762	2.896,45	1.864
Simogel	25.660	1.372,41	529
<b>TOTAL</b>	<b>674.860</b>	<b>20.730,35</b>	<b>13.152</b>
<i>Sous-total Ores</i>	<i>442.815</i>	<i>14.007,03</i>	<i>9.004</i>



### 3. Prévision pour les plans 2015-2018

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que durant l'année 2015, près de 237 km de conduites devraient être posées par les GRD : 81 km consistent en des renouvellements, 156 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 1,2%. La tendance au ralentissement des extensions se renforce, tandis que les travaux de renouvellement du réseau prennent de plus en plus d'ampleur.



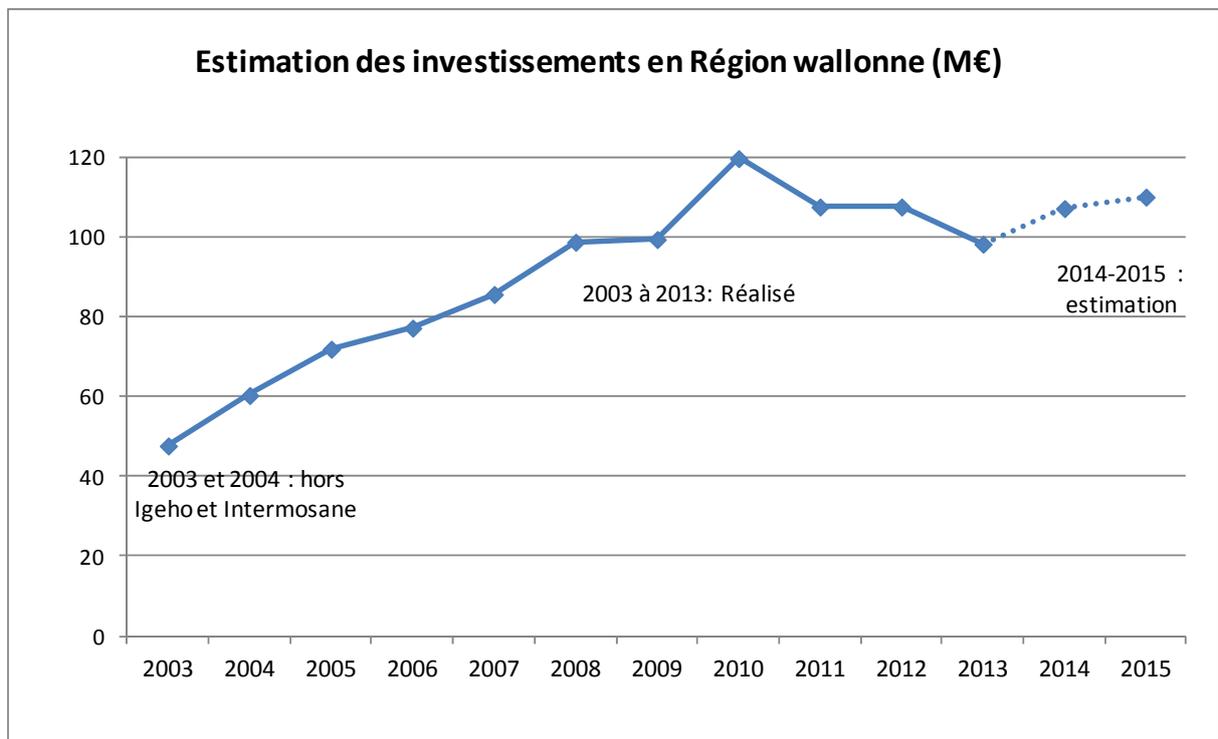
Suivant les prévisions pour 2015, 8.800 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 8.800 autres seront renouvelés. Ces prévisions sont bien entendu assez approximatives, car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations. Ainsi, 40 cabines et déversoirs seront renouvelés, et 13 nouveaux posés en vue d'accroître l'efficacité du réseau (bouclages) ou de soutenir les extensions.

#### 4. Evolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation du niveau des investissements opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Région wallonne. Ceux-ci devraient se situer en 2015 aux alentours des 110 millions d'euros. Ce montant est provisoire et indicatif Il reste comme auparavant conditionnés par :

- 1) L'approbation des tarifs, relevant dorénavant de la CWaPE à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- 2) L'approbation du plan stratégique par les instances du GRD, à l'issue de l'assemblée générale de décembre 2014, en application du Code de la Démocratie locale.



Le niveau d'investissement reste stable depuis plusieurs années. Deux années se démarquent dans l'histoire récente : 2010 et 2013. En 2010, le niveau d'investissement a connu un sommet, notamment lié au cumul de gros chantiers chez certains GRD (Sedilec, Gaselwest, IDEG) avec la dernière année d'investissements importants pour l'ALG, qui ont ensuite décru d'un tiers après l'absorption par Tecteo. En 2013, la baisse s'explique par l'impossibilité qu'ont rencontrée les GRD à boucler leurs programmes de travaux, du fait des retards subi par la prolongation de l'hiver 2012-2013, exceptionnellement long.

### III – Observations de la CWaPE

Un certain nombre de constantes de portée générale se dégagent de l'analyse des différents plans. Elles sont soulignées ci-après, et détaillée et détaillées en annexe I.

#### 1. **Contraintes externes :**

Les GRD établissent leurs plans en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre budgétaire et opérationnel.

Sur le plan budgétaire, on rappellera une nouvelle fois le contexte transitoire actuel : les GRD s'inscrivent dans un budget pluriannuel découlant de la réglementation fédérale, alors que les prochaines années devront cadrer avec un contexte régional qui se construit progressivement. En pratique, cela signifie aussi que le niveau d'investissement est sensiblement différent d'un GRD à l'autre.

D'autre part, d'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes détaillés tout au long du présent document : commandes, autorisations, synergies de chantiers etc...

La CWaPE réitère donc ses réserves quant à la volonté exprimée par d'aucuns de rendre toutes les composantes du plan contraignantes, sans discernement.

#### 2. **Les conséquences climatiques d'un hiver long et d'un hiver doux :**

L'année 2013 aura été relativement atypique d'un point de vue climatique. Tout d'abord, l'hiver 2012-2013 a été particulièrement long, sans toutefois que des températures extrêmes aient été mesurées. S'il n'y a pas eu de conséquence sur la bonne tenue des réseaux, il y a par contre un effet sur le respect du planning des projets. En effet, de nombreux chantiers ont dû être postposés, ce qui se traduit par une baisse des investissements en 2013.

La fin de l'année s'est quant à elle distinguée par une quasi-absence de gel. L'hiver 2013-2014 a été particulièrement doux, de sorte qu'aucune congestion n'a été mesurée sur les réseaux. Aucune nouvelle conclusion ne pourra donc être tirée quant aux besoins en capacité. En revanche, cette situation est bénéfique pour l'exécution des chantiers.

#### 3. **Renouvellement du réseau :**

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables, et il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements, en continu et par tronçons. Les remplacements des matériaux les plus critiques semblent devoir s'accélérer. Certains d'entre eux seront éradiqués à l'horizon du plan.

Par contre, aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux posés actuellement. Comme mentionné l'an dernier, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Les GRD mettent progressivement en place des outils de priorisation, basés sur les risques potentiels de défaillance. Toutefois, aucun accroissement budgétaire n'est en vue pour le moment.

Le taux moyen de renouvellement du réseau est de l'ordre de 0,4 à 0,6%, ce qui correspond à une durée de vie théorique de 160 à 250 ans. Ceci doit évidemment être nuancé car une grande partie du réseau a moins de vingt ans, mais cette réalité devra progressivement être prise en compte afin d'éviter que les coûts de rénovation prennent une ampleur excessive à moyen et long termes.

#### **4. Travaux compteurs :**

La situation s'est nettement améliorée compte tenu du changement de législation en matière de métrologie. Les obligations récurrentes ont été considérablement assouplies : plus de remplacement des compteurs trentenaires, allègement des conclusions des derniers sondages du fait de l'élargissement de la plage de tolérance. En revanche, il y aura lieu de tenir compte de la plus grande incertitude quant aux résultats des futurs sondages : de grandes quantités de compteurs pourraient subitement être déclarés inaptés.

Côté compteurs à budget, la situation est maîtrisée. Seule la famille 2.69 fera l'objet d'un remplacement plus systématique. Cela concernait au 1<sup>er</sup> janvier 2014 environ 2600 compteurs actifs et 1700 inactifs.

#### **5. Petites extensions et raccordement standard :**

Le décret prévoit que les GRD étudient de manière normalisée le caractère économiquement justifié de toute demande de raccordement nécessitant une extension de réseau. La méthode met en balance les recettes escomptées avec les investissements nécessaires. Cet équilibre est de plus en plus difficile à établir au fil des années, du fait de la concomitance de deux tendances défavorables aux petites extensions : les coûts et contraintes de pose ont substantiellement augmenté ces dernières années, tandis que les consommations individuelles sont en constante diminution, du fait de nouvelles applications et habitations de plus en plus performantes.

En 2013, les coûts des GRD sous la coupole Ores et les hypothèses de pénétration, servant de base de calcul ont été actualisés pour tenir compte de l'évolution de ce contexte. Ils ne l'avaient plus été depuis 2009. La conséquence immédiate de cette réévaluation sera une dégradation des conditions de la rentabilité attendue des extensions et donc une diminution du nombre de dossiers mis réellement en chantier. Côté Tecteo, des contraintes budgétaires plus strictes que par le passé, tendent à limiter les investissements au minimum légal : il n'y a pratiquement plus de marge de manœuvre pour le volontarisme.

En résumé, il devient de plus en plus difficile de justifier certaines extensions sur base de leur seul aspect financier au niveau du GRD, alors que celles-ci pourraient pleinement être porteuses au regard de critères économiques, sociaux ou environnementaux évalués au niveau de la stratégie régionale. En cas de volonté politique de poursuivre voire, renforcer, la promotion du gaz, pour ces mêmes raisons, deux niveaux d'actions sont envisageables. Sur le plan structurel d'abord, les objectifs et la méthodologie globale fixés par le décret pourraient être adaptés. De manière plus conjoncturelle ensuite, la tarification constitue un levier par lequel, la

même méthodologie qu'appliquée actuellement, peut donner lieu à des conclusions plus favorables.

Enfin, il faut également rappeler que le mécanisme du raccordement standard gratuit, OSP à charge des GRD, gagnerait lui aussi à être adapté, d'une part pour éviter que la gratuité n'occasionne des effets d'opportunité, d'autre part afin de délimiter plus précisément les champs de responsabilité entre l'utilisateur et le GRD. La CWaPE renouvelle sa proposition d'appliquer un ticket modérateur remboursable visant à tout le moins à faire mieux cadrer la demande avec les besoins.

Rappelons que les nouveaux raccordements représentent un bon quart des investissements annuels des GRD.

#### **6. Extensions stratégiques :**

Il n'y a pas plus de nouvelle politique en la matière. Les derniers chantiers sont en cours. La priorité est désormais mise dans la fiabilisation des poches de réseaux non bouclées.

#### **7. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités :**

Les gestionnaires de réseau indiquent qu'ils rencontrent de plus en plus d'entraves dans l'exécution des chantiers de poses : autorisations d'ouverture refusées, contraintes d'urbanisme lors de la construction de cabines, impositions techniques pénalisantes (profondeur de pose augmentée, réfection de la totalité du trottoir ou d'une portion plus importante de la voirie que la largeur strictement nécessaire à l'exécution du chantier...), etc... Tant le planning que le budget des chantiers peuvent en être considérablement affectés.

La CWaPE attire l'attention sur la nécessité de mieux baliser les missions de service public afin d'éviter que ce genre d'entrave n'occasionne des surcoûts inutiles pour la collectivité voire, ne porte à conséquence plus lourde si des entretiens indispensables ne peuvent être réalisés en temps utile.

#### **8. Projets innovants et structurants non repris aux plans :**

Dans un marché de l'énergie en pleine mutation, le marché du gaz connaît également des perspectives nouvelles. Pour faire face à de nouveaux défis, les réseaux devront s'adapter. Pourtant, compte tenu du manque de perspective claire sur la manière dont la région va se positionner en la matière, les plans ne prennent pas encore en compte ces investissements.

Ainsi, plusieurs projets concrets d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz ont à nouveau été soumis à l'examen par les GRD en 2013. L'absence de clarté sur une stratégie incitative empêche pour le moment leur éclosion, de sorte que les GRD ne peuvent raisonnablement anticiper ces besoins.

D'autre part, en dépit de l'intérêt évident du CNG<sup>1</sup> pour la collectivité, les GRD wallons n'ont pas non plus pu identifier à ce stade un impact significatif sur la structure de leurs réseaux. Quelques projets se dessinent, mais ces rares stations ne sont encore considérées que comme de simples URD isolés.

---

<sup>1</sup> Gaz naturel comprimé utilisé comme carburant

## IV – Avis de la CWaPE

### 1. Appréciation générale de la CWaPE quant au volet « adaptation »

En application de l'article 16§3 du décret précité, la CWaPE a examiné les plans d'investissement notamment en vue de vérifier l'adéquation des programmations aux besoins en capacité. Compte tenu de la configuration actuelle des réseaux, de la surveillance des niveaux de pression en ligne et des débits d'injection aux postes de réception, et vu les actions proposées par les GRD pour préserver le bon fonctionnement de la distribution en cas d'évolution défavorable perceptible, la CWaPE ne décèle pas, pour l'année 2015, d'insuffisance dans la planification présentée. Plusieurs points restent sous surveillance, notamment en ce qui concerne la capacité.

Au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWaPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD, notamment en termes de sécurité, de fiabilité et de continuité d'approvisionnement.

Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

### 2. Observations de la CWaPE quant au volet « extension »

Concernant le volet « extensions », la CWaPE constate que les GRD établissent une partie conséquente de leurs plans sur base de potentialités, résultant de la synthèse de pré-études, d'offres lancées ou d'approches statistiques, compte tenu de multiples incertitudes généralement indépendantes de leur volonté.

Chez la plupart des GRD, la CWaPE continue d'observer un ralentissement des extensions, du fait que plusieurs projets dits "stratégiques", financés partiellement par le recours aux fonds, arrivent à leur terme.

Vu les dispositions légales minimales en matière d'extension de réseaux, la CWaPE ne décèle cependant aucun non respect qui l'obligerait à s'opposer aux plans des GRD. Il se confirme que les limitations des enveloppes budgétaires des GRD et l'extinction des fonds extérieurs nécessiteront de repenser l'approche des extensions

### 3. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la CWaPE estime que les plans d'investissements proposés par Tecteo, GASELWEST et ORES sont recevables sur le plan technique et peuvent être approuvés dans ce cadre-là. La CWaPE rappelle aux GRD que les révisions futures s'opéreront en lien avec les aspects tarifaires qui relèvent dorénavant de la compétence régionale.

## **Listes des annexes**

### **ANNEXE I. Examen des plans et indicateurs de performance**

- Remarque concernant le calendrier d'exécution des plans
- Bilan des réalisations précédentes et en cours
- Les besoins en capacité
- Les assainissements des réseaux
- Les travaux sur compteurs et branchements
- Les impositions extérieures
- Les petites extensions et la rentabilité
- Les lotissements et zones d'activité économique
- Les extensions stratégiques
- Bilan statistique régional et par GRD
- Les budgets

### **ANNEXE II. Lignes directrices actualisées pour l'établissement des plans**

### **ANNEXE III. Plans d'investissement**

## **ANNEXE I : EXAMEN DES PLANS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

## **ANNEXE I : EXAMEN DES PLANS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### **I. Remarque concernant le calendrier d'exécution des plans**

Le décret impose une portée de quatre ans pour le plan d'investissement, ce qui n'offre pas pour autant une meilleure visibilité. En effet, en matière de réalisation de chantier, des prévisions à plus de six mois demeurent souvent difficiles à établir, et les incertitudes vont croissant à mesure que le terme s'allonge, rendant très illusoire des prévisions au-delà de deux à trois ans. Cette rapide dégradation dans la précision s'explique d'une part par l'interdépendance très marquée du planning de pose avec des facteurs externes non maîtrisés par le GRD (calendriers des travaux de tiers, disponibilité des entrepreneurs, affectation de zonings dans les plans de secteur, décision d'investissement des nouveaux clients, etc...). A cela s'ajoutent les arbitrages budgétaires qui peuvent encore avoir lieu en fin d'année par les instances des GRD et en cours d'exercice au gré des imprévus opérationnels.

En toute logique donc, une proportion croissante des budgets annoncés pour les années futures est allouée sous forme d'enveloppes « non nominatives », c'est-à-dire non dédiées à des projets spécifiques. Ces mêmes projets étant parfois regroupés en « portefeuille » de potentiel.

Dès lors, compte tenu du caractère plus spéculatif et forcément incomplet des prévisions pour les années 2016 et suivantes, l'attention a été essentiellement concentrée sur les prévisions pour l'année 2015. Seuls les grands projets échelonnés dans le temps ou les travaux identifiés avec précision sont mentionnés pour les années suivantes.

### **II. Bilan des réalisations précédentes et en cours**

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu global, pour la Région et par GRD :

- 1) des variations enregistrées par le réseau de distribution, en termes de longueur de canalisation par matériau constitutif et par niveau de pression;
- 2) des renouvellements de branchements et des nouveaux raccordements.

#### ***1) Pose de conduites***

Bilan des poses 2013 :

<i>Région Wallonne</i>	MP	BP	TOT	variation
Acier	9,350	-20,740	-11,390	-0,2%
PE	65,780	123,170	188,950	2,9%
Fonte	0,000	-6,560	-6,560	-4,7%
PVC	0,000	-1,480	-1,480	-16,5%
Fibro-ciment	0,000	-6,660	-6,660	-6,1%
<b>Total</b>	<b>75,130</b>	<b>87,730</b>	<b>162,860</b>	<b>1,3%</b>

<b>RESA</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	5,540	-8,290	-2,750	0%
PE	3,440	32,020	35,460	4%
Fonte	0,000	-1,200	-1,200	-26%
<b>Total</b>	<b>8,980</b>	<b>22,530</b>	<b>31,510</b>	<b>0,8%</b>

<b>Gaselwest</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	-0,100	-1,800	-1,900	-3,4%
PE	0,300	3,000	3,300	1,9%
Fibro-ciment	0,000	-1,930	-1,930	-96,5%
<b>Total</b>	<b>0,200</b>	<b>-0,730</b>	<b>-0,530</b>	<b>-0,2%</b>

<b>IDEG</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	-0,160	0,000	-0,160	-0,1%
PE	12,060	7,840	19,900	3,8%
Fonte	0,000	-2,860	-2,860	-16,5%
Fibro-ciment	0,000	-0,230	-0,230	-2,1%
<b>Total</b>	<b>11,900</b>	<b>4,750</b>	<b>16,650</b>	<b>2,4%</b>

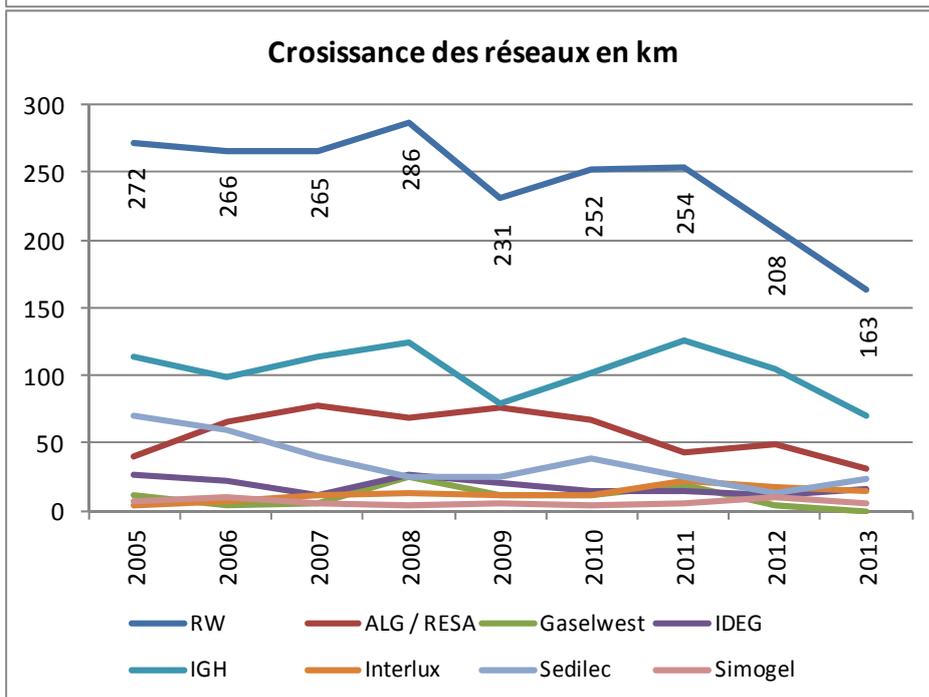
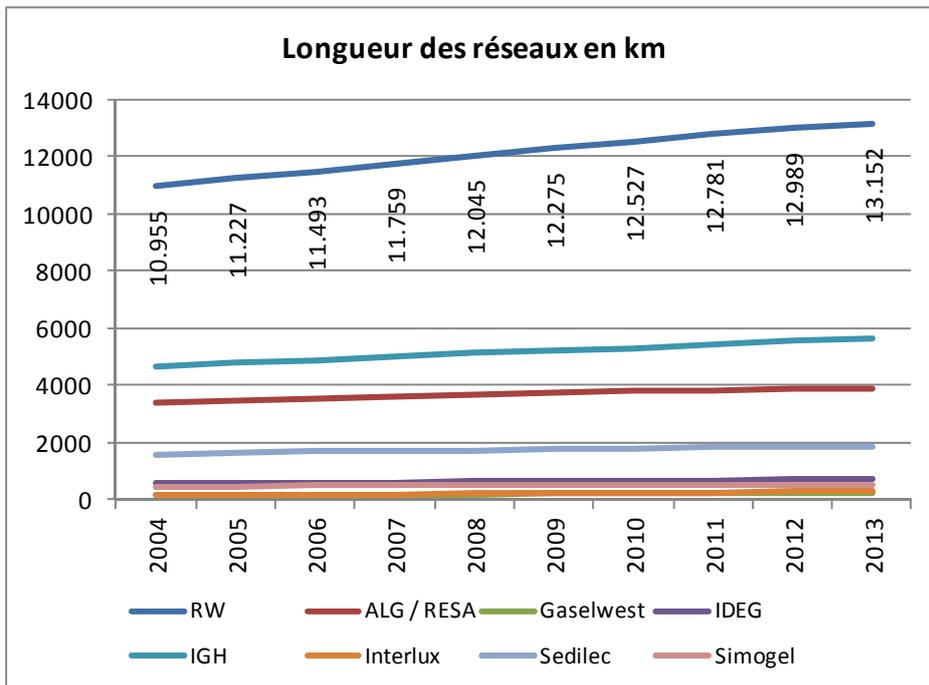
<b>IGH</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	1,280	-4,430	-3,150	-0,2%
PE	31,540	45,410	76,950	2,3%
Fonte	0,000	-2,320	-2,320	-2,1%
PVC	0,000	-1,520	-1,520	-26,1%
<b>Total</b>	<b>32,820</b>	<b>37,140</b>	<b>69,960</b>	<b>1,3%</b>

<b>Interlux</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	0,390	-0,020	0,370	0,5%
PE	4,500	10,370	14,870	7,5%
<b>Total</b>	<b>4,890</b>	<b>10,350</b>	<b>15,240</b>	<b>5,6%</b>

<b>Sedilec</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	0,750	-2,160	-1,410	-0,2%
PE	13,370	16,730	30,100	2,9%
Fonte	0,000	-0,220	-0,220	-5,3%
Fibro-ciment	0,000	-4,500	-4,500	-4,7%
<b>Total</b>	<b>14,120</b>	<b>9,850</b>	<b>23,970</b>	<b>1,3%</b>

<b>Simogel</b>	MP	BP	TOT	variation
Acier	1,650	-4,040	-2,390	-1,1%
PE	0,570	7,800	8,370	2,8%
Fonte	0,000	0,040	0,040	0,7%
PVC	0,000	0,040	0,040	1,3%
<b>Total</b>	<b>2,220</b>	<b>3,840</b>	<b>6,060</b>	<b>1,2%</b>

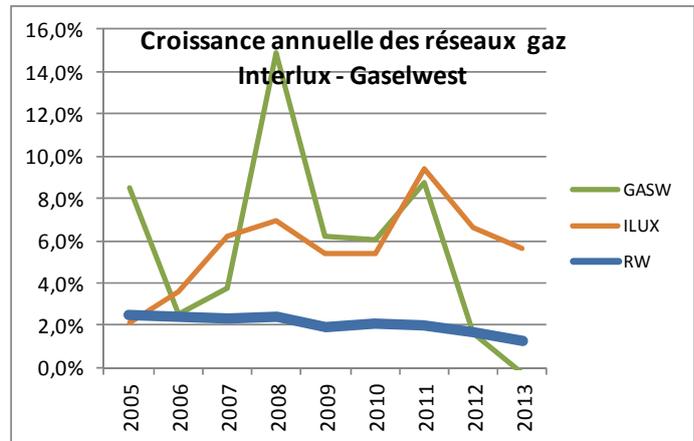
Les graphiques ci-après montrent l'évolution, depuis 2005, des longueurs de canalisations.



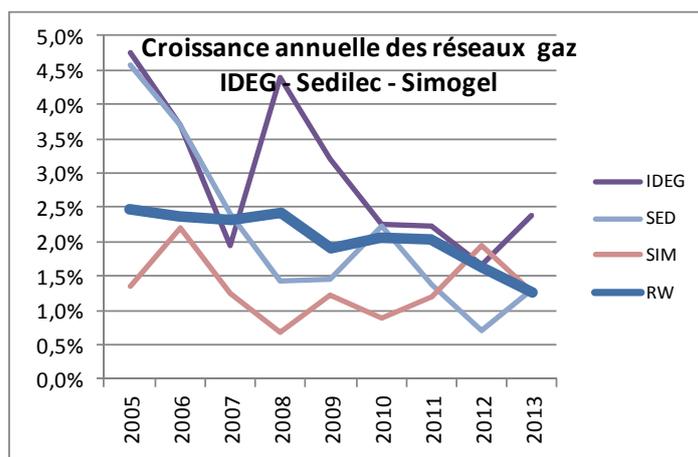
Le taux de croissance par GRD est illustré ci-dessous par profil de réseau :

- 1) Les « petits » réseaux avec un potentiel de développement important en relatif : Interlux et Gaselwest (jusque 2012).

Il est à noter que Gaselwest est un cas particulier, car le GRD applique à ses trois communes wallonnes les objectifs de connectivité découlant du décret flamand auquel il est soumis pour la plupart de ses communes affiliées. Ces objectifs étant quasiment atteints, on devrait observer un net ralentissement dans les extensions.

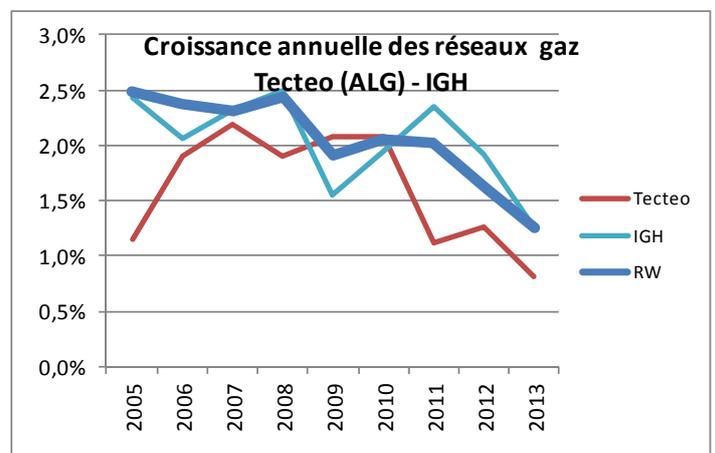


- 2) Les réseaux « moyens » pour lesquels les poches les plus intéressantes sont déjà couvertes et qui ralentissent nettement leur croissance, faute de moyens pour aller plus loin : Sedilec et IDEG, ainsi que Simogel au réseau majoritairement urbain et assez mature.



- 3) Les « grands » réseaux qui s'appuient sur des zones très urbanisées et industrialisées pour se développer en périphérie : IGH et Tecteo.

On constate toutefois une diminution sensible des investissements ces dernières années, compte tenu de la fin des grands projets stratégiques et de l'extinction des fonds. D'autre part, la reprise de l'ALG par Tecteo a donné lieu à un repli significatif des budgets.



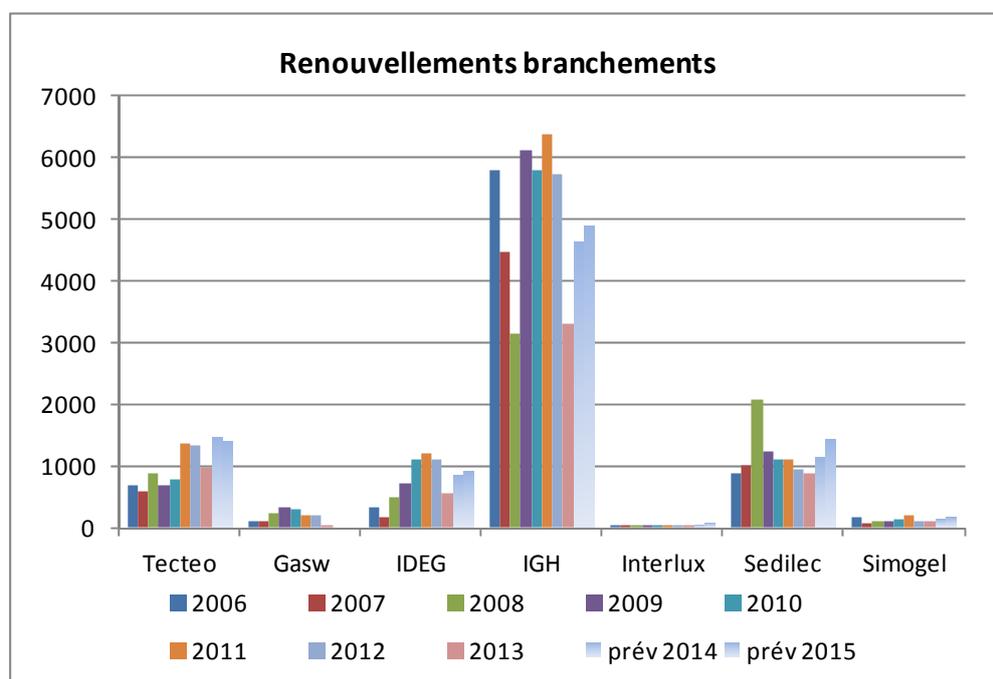
## 2) Raccordements : renouvellement et nouveaux

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de renouvellements de branchements et le nombre de nouveaux raccordements réalisés en 2013.

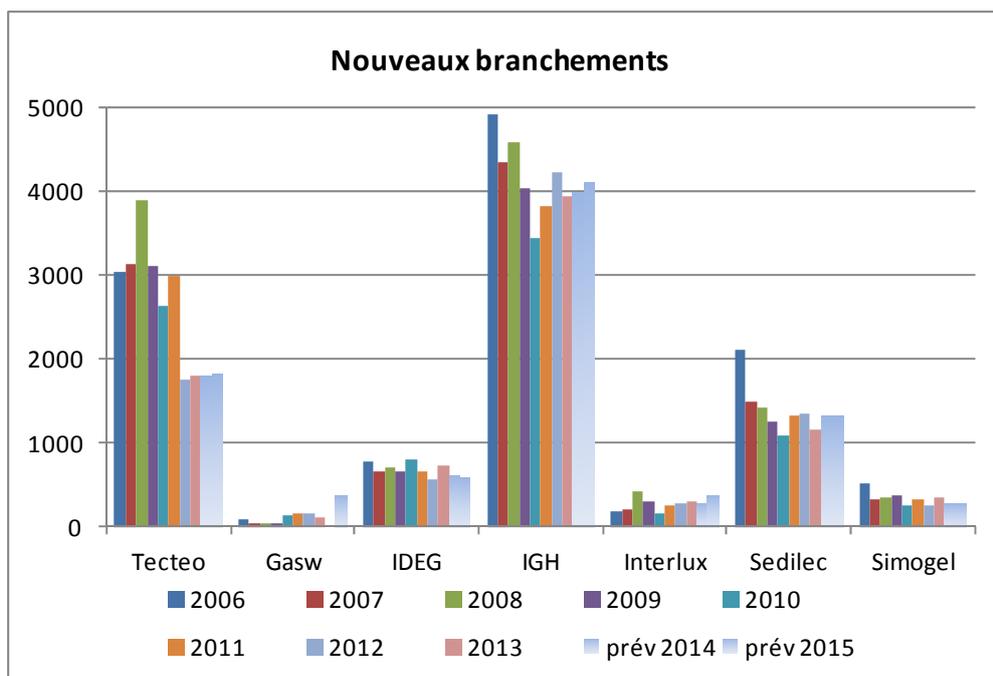
	Branchements renouvelés	Taux de renouvellement	Nouveaux raccordements	Taux de croissance	Raccordements standards	% standards
Tecteo	964	0,4%	1788	0,8%	1699	95%
Gaselwest	54	0,8%	97	1,5%	201	nc
IDEG	558	1,6%	729	2,1%	618	85%
IGH	3313	1,1%	3940	1,3%	3692	94%
Interlux	10	0,1%	304	3,9%	226	74%
Sedilec	867	1,2%	1151	1,6%	1030	89%
Simogel	94	0,4%	350	1,4%	336	96%
Région	<b>5860</b>	<b>0,9%</b>	<b>8359</b>	<b>1,2%</b>	<b>7802</b>	<b>91%</b>

Il faut noter ici que la nécessité d'intervenir pour renouveler un branchement est fortement tributaire de l'historique du réseau et de la technique de raccordement utilisée. On peut donc difficilement comparer les GRD entre eux sans rentrer dans cette analyse plus fine.

Un effet de « génération technologique » est également présent. Le remplacement des conduites en fonte, PVC, acier mince ou fibrociment s'accompagne souvent d'un assainissement préventif des branchements. Depuis les années quatre-vingt, le polyéthylène a fait son apparition. Ce saut technologique induit que le nombre de branchements postérieurs à cette date nécessitant une intervention devrait graduellement diminuer et permettre un certain confort, du moins jusqu'au moment encore indéterminé à ce jour où le polyéthylène manifesterait des signes de vétusté.



Le nombre de nouveaux branchements dépend à la fois des extensions de réseau et des conditions de conjoncture. On observe ainsi un tassement en 2010 pour tous les GRD ainsi qu'un repli considérable dès 2012 chez Tecteo.



### 3) *Respect des plans introduits antérieurement*

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

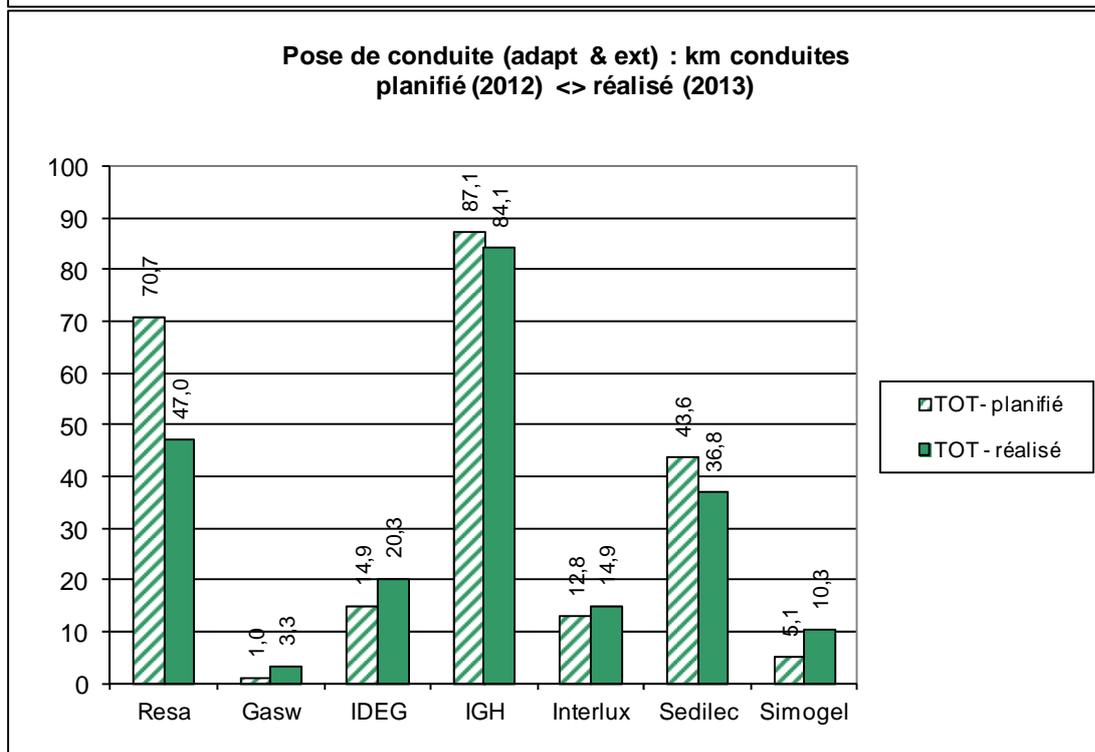
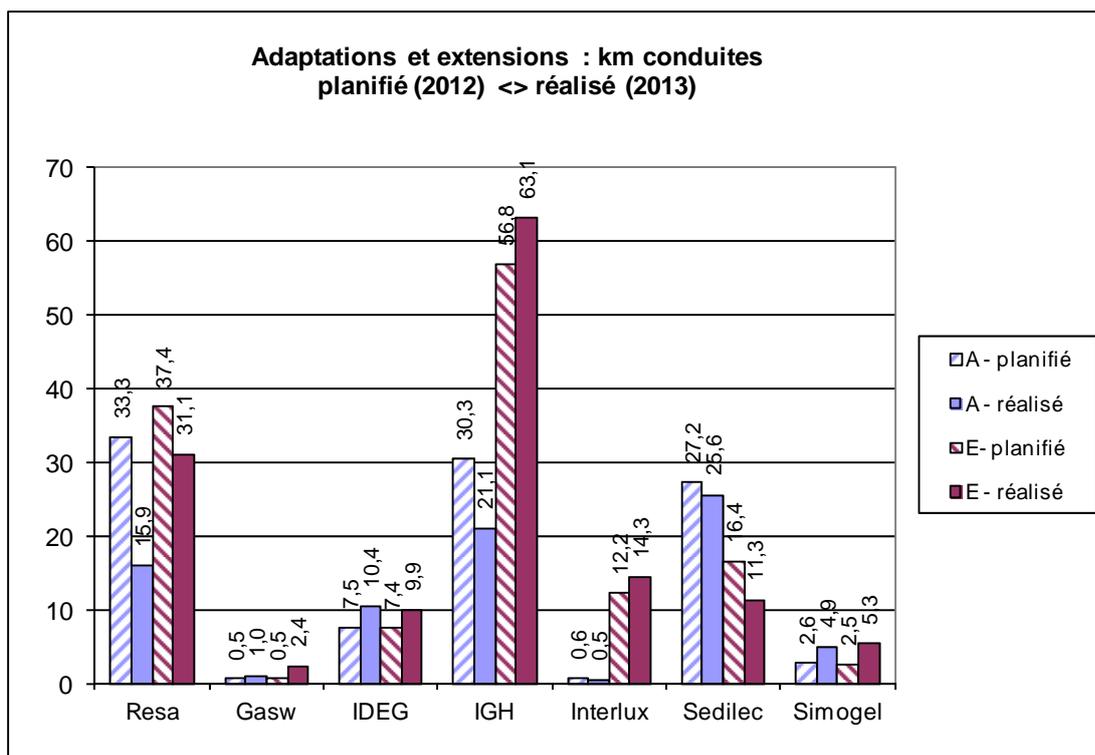
En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du MET, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergie avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles etc...

Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE :

- De la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports)
- De l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques)

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions etc...). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

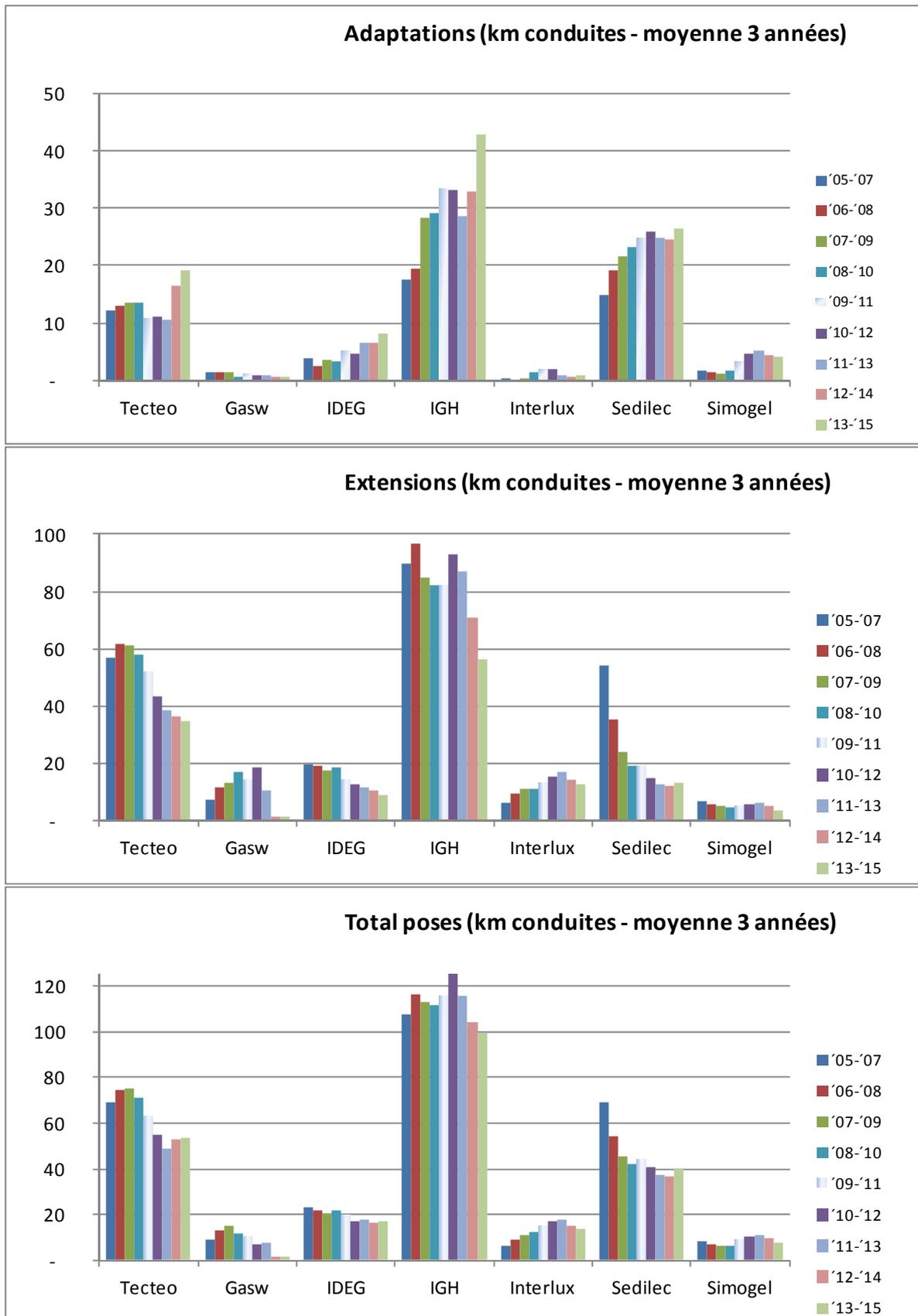
Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédiction et réalisation apparaissent. Dans le cas de Tecteo (Resa), il faut en plus préciser que le budget nécessaire à la réalisation des objectifs théoriques de renouvellement n'a pas été débloqué. Il en résulte donc une surestimation de l'objectif et un écart significatif avec la réalité. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers des GRD transmis par ailleurs.



Rappelons que seules les conduites mises sous gaz sont répertoriées, ce qui correspond à peu près aux poses. Néanmoins, pour des gros chantiers, lorsque la mise sous gaz est différée sur une autre année, ces statistiques sont sous-évaluées. Par ailleurs, le glissement fréquent de projets d'une année sur l'autre rend très difficile une appréciation comparative de la réalisation effective des prestations.

Les graphiques suivant montrent l'évolution des adaptations et extensions depuis qu'existent l'obligation de planification découlant du décret. Afin de s'affranchir des biais liés aux années particulières, ils reprennent l'évolution d'une moyenne glissante sur 3 années. Les données relatives aux années 2014 et 2015 sont bien sûr des prévisions, ce qui influence les deux dernières valeurs.

Le paramètre repris est la longueur de conduites posées, un indicateur parmi d'autres, puisqu'un réseau comprend d'autres éléments tels des cabines, des déversoirs, des postes de réception, des postes de soutirage de protection cathodique...



### III. Les besoins en capacité

Les besoins en capacité du réseau font l'objet d'un suivi attentif. L'attention est portée sur les réserves de capacité aux points d'injection, par comparaison entre les capacités contractuelles liant le GRD à Fluxys et les pointes hivernales enregistrées ou simulées à -11°C, ainsi que sur les mesures de pression disséminées sur les points bas du réseau ou en sortie de cabine.

Lorsqu'ils se présentent, les points sensibles font l'objet d'un suivi et d'actions spécifiques : passage à 100 mbar de réseaux 21/25 mbar avec placement d'écrêteurs sur les branchements, adaptation ou ajout de postes de réception en concertation avec Fluxys, modification de cabines réseaux, bouclages en vue de renforcer le débit sur une section de réseau et d'en sécuriser l'approvisionnement...

Malgré sa longueur inhabituelle, l'hiver 2012/2013 n'avait pas connu de pointes de froid extrêmes. Cette année, l'hiver a été particulièrement doux, de sorte qu'aucune difficulté particulière n'a pu être observée. Seuls les points relevés précédemment sont donc pris en compte.

⇒ **Points d'injection : suivi des points sensibles identifiés les années précédentes**

	Constat	Action
Tecteo	Trooz : Q hivernal élevé	Bouclage avec Chaudfontaine. Nouveau poste unique en remplacement de Trooz, Décormétal et Prayon (2015).
	Montegnée	Renouvellement prévu en cours. Cabine dédoublée. Parallèlement, augmentation de capacité à Yvoz-Ramet et bouclage MPC vers Pont-du Val : soutien à la boucle Montegnée-Flémalle rive gauche. Mise en service mi-2015.
Gaselwest	OK	
IDEG	Gembloux	Réorganisation réseau en collaboration avec Fluxys et Sedilec. Impact positif sur Hélécinne. Bouclage avec Sombreffe et regroupement dans nouvelle SRA « Grand Manil ». 2 <sup>ème</sup> poste prévu à Gembloux pour 2014/2015
	Ciney	Augmentation de débit puis de la pression amont en discussion avec Fluxys. Deux nouveaux postes Ores à construire.
	Grand-Namur	Axe Floreffe-Malonne-Salzinne-Namur : toujours à l'étude avec FLuxys. Dans l'immédiat : petite réserve technique à Salzinne (Quai Sambre).
IGH	Enghien	Etude en cours pour augmenter capacité.
Interlux	OK	
Sedilec	Mont-St-Guibert & Gembloux : Q-11 > Qmax (problème suivi depuis 2008)	Dernière phase (déversoir Wavre Nord) prévue fin 2014.
	Hélécinne	Lié à Gembloux
	Ecaussines	Problème temporairement disparu (Q-11 lié à 2 clients)
Simogel	OK (voir problème de congestion intra-SRA traité au point suivant)	

⇒ **Chutes de pression : principaux points sensibles**

Ne sont plus repris ici que les points les plus significatifs ou ayant fait l'objet de discussion avec le GRD. Plus de détails figurent dans les différents plans.

<b>GRD</b>	<b>Points faibles constatés</b>	<b>Action</b>
ALG	Néant	
Gaselwest	Néant	
IDEG	Bouvignes	Liaison Anhée-Bouvignes en cours. Dinant 100mbar
	Jemeppe-sur-Sambre	Restructuration du réseau de Tamines à Namur, en discussion avec Fluxys. Projet très conséquent à suivre.
IGH	Pression faible alimentation MPC déversoir Falisolle	Déversoir Campinaire déjà adapté. Renforcement MPC à partir de Falisolle, en remontant vers Aiseau : besoins liés au succès du projet Jemeppe s/S de IDEG.
	Péronnes	Nouveau déversoir en 2014
	Tournai	Bouclage Vaux-Antoing
	Thieusies-Soignies	Passage 1 à 4 bar en 3 phases 2015-2017
	Zoning Seneffe	Bouclage Manage-Seneffe
	Marcinelle, Châtelet, Couillet	Poursuite programme passage 100 mbar
Interlux	Néant	
Sedilec	Rosières - Wavre	Suite et fin renforcement : nouveau déversoir 14/8 Wavre Nord et suppression déversoir Rosières => passage à 14 b.
	Braine l'Alleud	Bouclage 250 acier via Ophain en 2013 2 autres poses MP acier prévues en 2014
Simogel	Congestion Dottignies-Pecq	Pose MP de Tombroek vers Dottignies se poursuit Bouclage avec Kain en préparation

#### IV. Les assainissements des réseaux

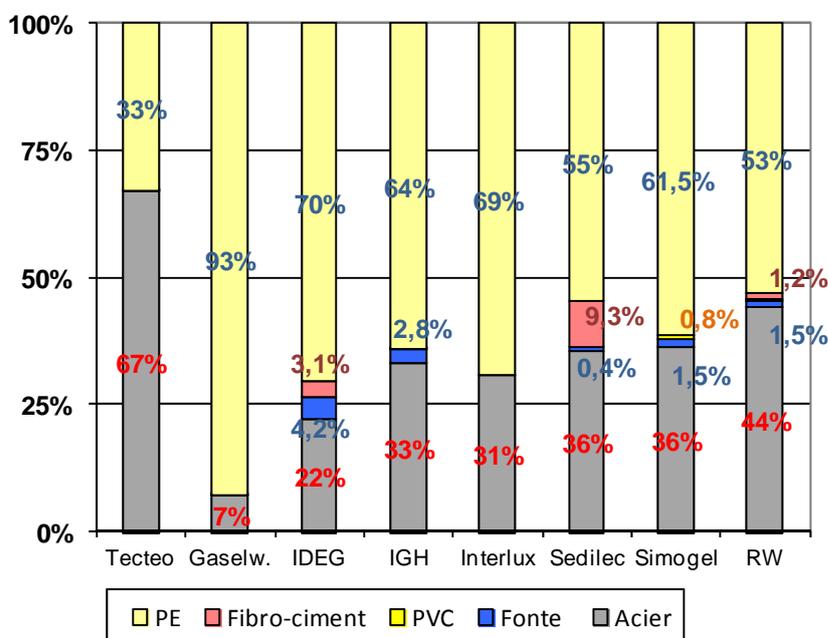
Les techniques de pose actuelles font largement appel au PE (polyéthylène), matériau très fiable et permettant des interventions faciles. L'acier conserve un grand intérêt, essentiellement pour la moyenne pression type C (Pmax = 14,7 bar), où il est obligatoire, mais aussi en MPB lorsque des impératifs de continuité électrique se posent, pour la protection cathodique. Ce matériau nécessite cependant des précautions au niveau de la protection anti-corrosion, technique bien maîtrisée.

Les anciens matériaux ne posent pas de problèmes particuliers en exploitation normale. Les GRD profitent généralement de synergies avec d'autres travaux, éventuellement de tiers, pour remplacer les tronçons anciens.

L'histoire du développement des réseaux a vu la mise en œuvre de philosophies propres à chaque exploitant. Par conséquent, les technologies sont en général concentrées géographiquement, ce qui implique aujourd'hui une concentration des travaux dans certaines régions avec pour corollaire des conséquences budgétaires et, parfois, d'importants problèmes logistiques d'organisation de chantier. Il est en effet impossible d'ouvrir simultanément toutes les voiries d'une localité et de procéder au découplage de tous les tronçons de réseaux d'une seule traite.

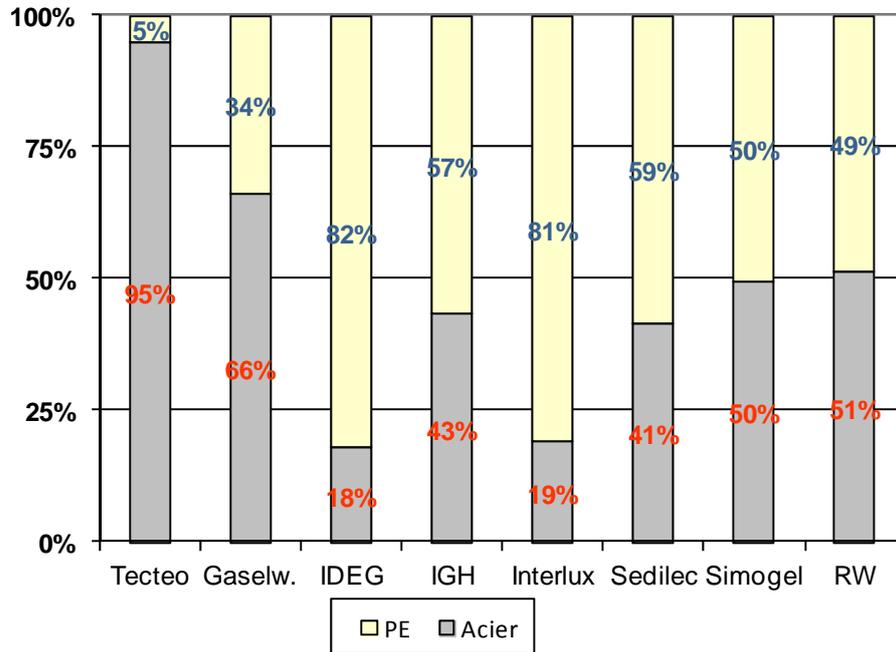
Les graphiques ci-dessous illustrent la proportion des matériaux constitutifs des réseaux existant, par GRD, au 31/12/2013. Pour la basse pression, les proportions entre matériaux anciens et matériaux actuels diffèrent par GRD, ce qui induit des contraintes budgétaires variables d'une région à l'autre.

#### Matériaux - réseau BP 2013



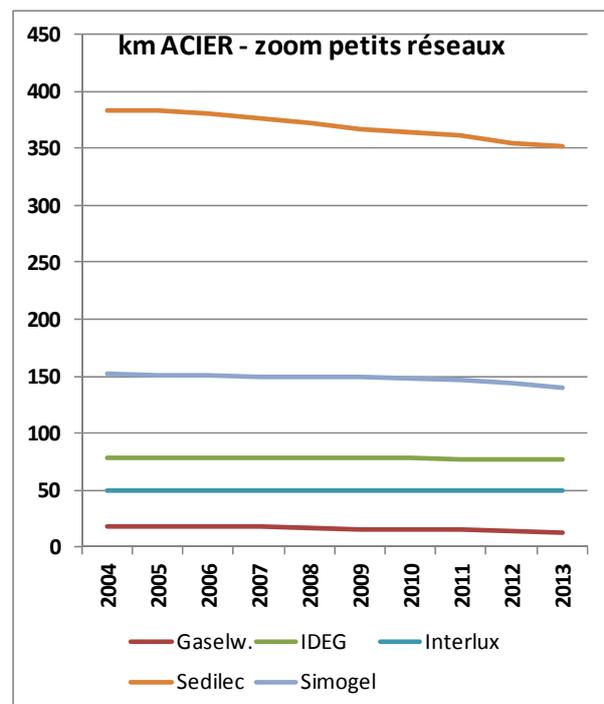
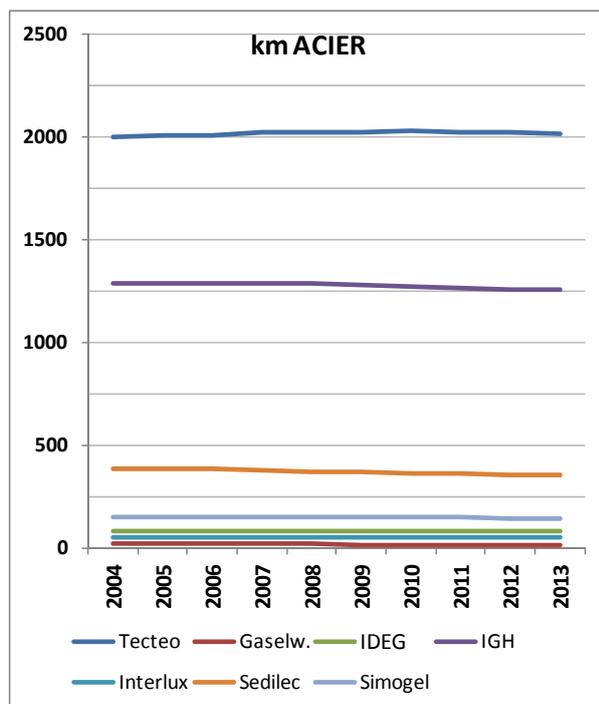
Pour la moyenne pression, les coûts de pose sont évidemment différents suivant qu'il s'agisse de PE ou d'acier. Cependant, au-delà de ces indicateurs, il convient de prendre en compte la structure et la philosophie du réseau pour évaluer la robustesse de ces choix. Ce n'est pas l'objet ici.

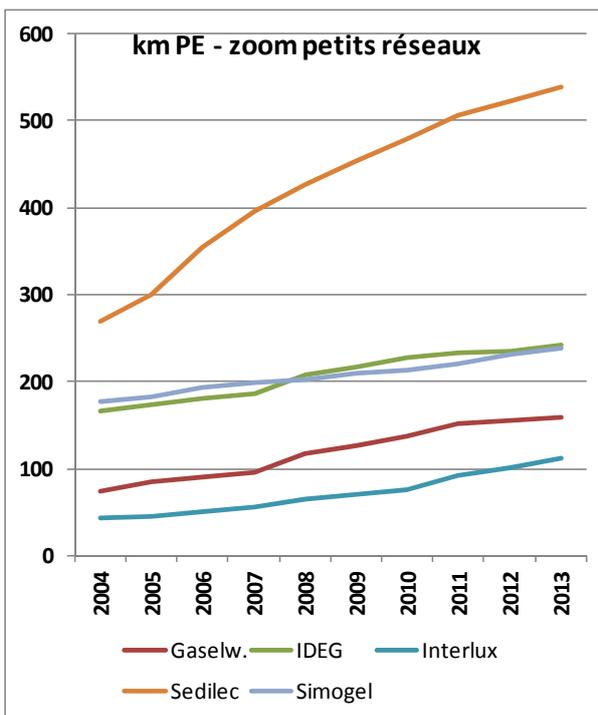
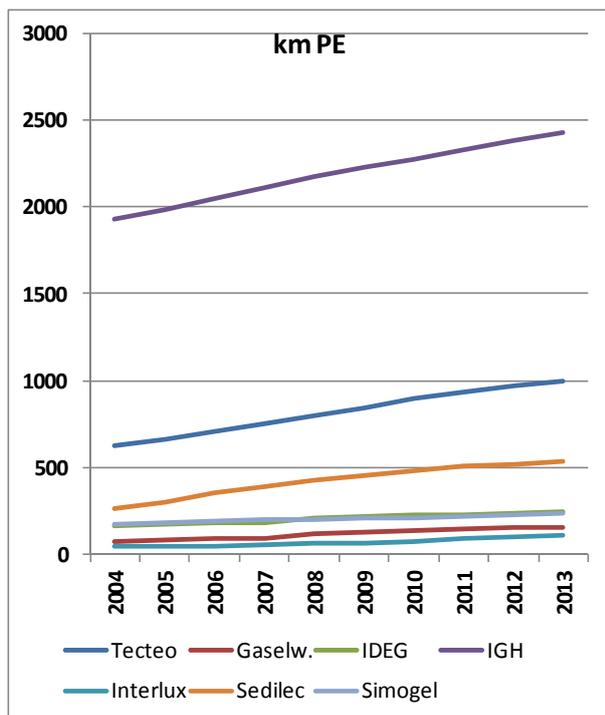
## Matériaux - réseau MP 2013



### ⇒ Conduites en acier et PE :

L'acier est un matériau relativement stable. Lorsqu'il est remplacé ou pour toute nouvelle pose BP, chez les GRD mixtes, le PE lui est souvent préféré. Tecteo par contre pose encore des conduites acier, suivant les circonstances (p.ex. continuité cathodique dans un réseau historiquement constitué d'acier). Ces deux politiques industrielles sont valables sur le plan technique.





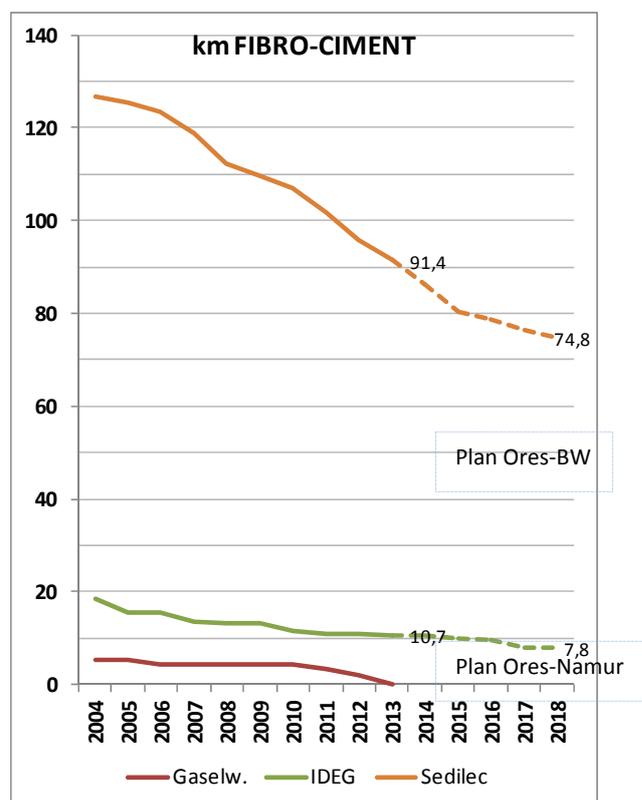
Le PE est le matériau le plus en vogue.

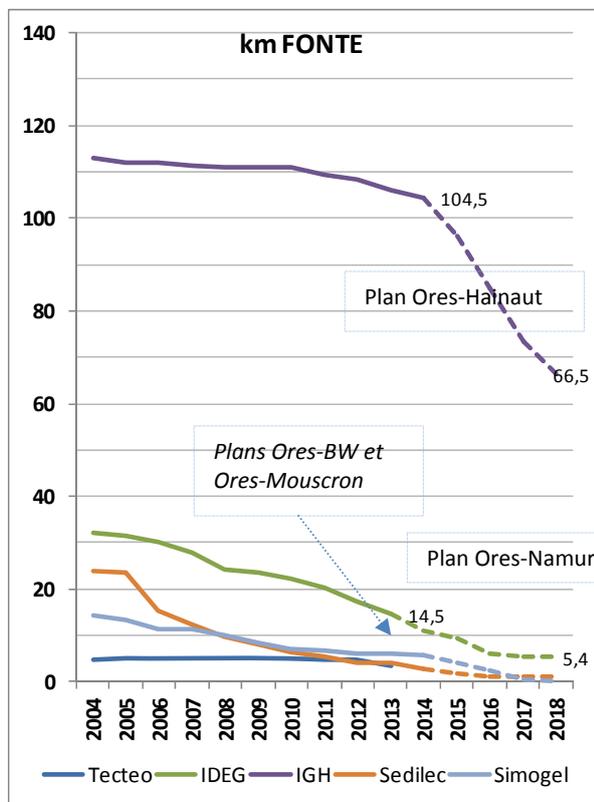
Néanmoins, l'un et l'autre de ces matériaux ont leur élément vétuste : l'acier dit « mince » d'une part, car il a quelques centièmes de mm en moins, le PE première génération d'autre part, réputé plus cassant et vieillissant moins bien. Ces éléments ne sont présents que chez certains GRD mixtes et font l'objet d'une identification et d'un remplacement progressif, au même titre que les matériaux plus anciens ci-dessous.

⇒ **Conduites en matériaux « anciens » :**

Les conduites en fibro-ciment sont surtout présentes en Sedilec (91 km) et IDEG (11 km), Gaselwest les ayant pratiquement éradiqué (plus que quelques dizaines de mètres). Ces conduites sont systématiquement remplacées lors des ouvertures de voiries. Depuis l'existence des plans d'adaptation/investissement, 48 km ont été retirés (dont 35 par Sedilec et 13 par IDEG). La même cadence sera maintenue dans les années couvertes par les plans d'investissement.

Ce niveau de remplacement peut paraître faible, mais il n'y a, selon les GRD, pas de raison objective d'accélérer ces travaux d'opportunité, compte tenu de la bonne tenue du réseau en l'absence de modification du sous-sol. Par ailleurs, comme évoqué supra, il faut tenir compte de leur concentration, localisée dans certaines poches ce qui rend illusoire tout retrait massif.



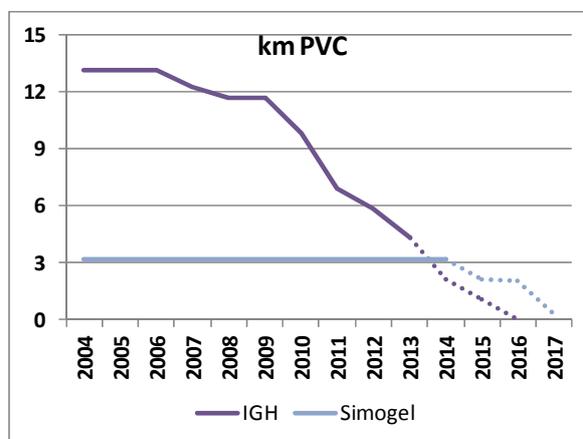


Chez tous les GRD concernés, le remplacement progressif des canalisations et branchements en fonte se poursuit.

En Sedilec, IDEG et Simogel, des campagnes soutenues ont permis le retrait en neuf ans de respectivement 20 km (-84%), 17 km (-55%) et 8 km (-58%). Les campagnes se poursuivent, et ce matériau aura presque disparu des régions d'exploitation Ores-Brabant wallon et Ores-Mouscron d'ici fin 2016.

En IGH (104 km restant) par contre, les retraits sont programmés lors de synergies et ne sont pas systématiques. Un très vaste plan de remplacement est cependant programmé (38 km en 4 ans). Cette action est grande partie liée au grand plan de réfection des trottoirs de l'agglomération de Charleroi.

Le programme de remplacement des conduites PVC en Hainaut se poursuit activement. Le matériau devrait avoir pratiquement disparu d'ici 2017.



#### ⇒ Remplacements curatifs

Outre les remplacements prévisibles, un certain nombre de remplacements curatifs, par définition non nominatifs sont opérés en cours d'année. Ceux-ci découlent de la recherche systématique des fuites sur le réseau ou d'appels de tiers. Ces réparations sont des actes classiques d'exploitation ; elles ne conduisent pas toutes à des remplacements, notamment lorsqu'il s'agit d'acier ou de PE.

## V. Les travaux sur compteurs et branchements

Les branchements sont rénovés suivant plusieurs cas de figure :

- en parallèle des campagnes de renouvellement de conduites;
- en conséquence de travaux de remplacement des compteurs;
- suite à des interventions pour incidents ou fuites.

Les travaux sur les compteurs sont de différente nature :

- les remplacements pour satisfaire aux prescriptions de la métrologie :
  - Remplacements systématiques : en application de l'AR du 03/01/1989 relatif aux compteurs de gaz, les GRD doivent remplacer les compteurs à paroi déformable avant la fin de leur 30<sup>ème</sup> année. Cette disposition a été abrogée par l'AR du 03/08/2013 : seuls les compteurs placés jusqu'en 1982 sont encore visés et les GRD résorbent les derniers retards de remplacements, soit +/- 16000 compteurs, en majorité sur le réseau de Tecteo.
  - Périodiquement, suite au contrôle par échantillonnage effectué par le SPF Economie, certains modèles de compteurs doivent être retirés du marché : 700 compteurs doivent encore être retirés.

Il est à noter que la procédure d'échantillonnage a également été redéfinie par l'AR du 03/08/2013, ce qui induit un renforcement de la probabilité de remplacement. En prévision, Ores a adopté une stratégie préventive de retraits volontaires des compteurs de 35 ans et plus, qui sera activée si aucun retrait n'est imposé par la métrologie, ceci afin de conserver les capacités de réaction. On prévoit en théorie donc un volume de +/- 6700 compteurs par an.

Tecteo a pour sa part maintenu les quantités prévisionnelles de la législation abrogée, à titre conservatoire.

- les remplacements suite à des défauts techniques : pannes, blocages...
- le placement de compteurs à budget (+/- 9600 par an)
- le remplacement des compteurs à budget mis en cause pour leur fiabilité (+/- 4400 compteurs 2.69 concernés)

A noter également que les budgets présentés par Ores mentionnent, à titre provisionnel, un montant pour l'installation de compteurs intelligents à l'horizon 2018. Il n'y a cependant pas encore de vision définitive à ce stade.

Le tableau ci-dessous résume les obligations encore en cours par GRD :

	Solde ≤ 1982	Solde métrologie	Placement cpt budget*	Remplacement cpt budget
<b>Tecteo</b>	15658	0	3750	1173
<b>Gaselwest</b>	0	0	75	n.c.
<b>Ores - Namur</b>	431	10	380	206
<b>Ores - Hainaut</b>	498	694	4500	2307
<b>Ores - Luxembourg</b>	14	0	80	49
<b>Ores - Brabant W</b>	327	35	525	469
<b>Ores - Mouscron</b>	17	0	346	172
<b>TOTAL</b>	<b>16945</b>	<b>739</b>	<b>9656</b>	<b>4376</b>

*\*Hypothèse annuelle*

## **VI. Les impositions extérieures**

Suite à des travaux d'aménagements de voirie ou d'espaces publics, les GRD sont amenés à déplacer leurs infrastructures. En 2015, 12 km de canalisations pourraient être concernés, ce qui représente, comme chaque année, une proportion non négligeable des poses de conduites (6%), dont les frais sont partiellement supportés par les GRD en application de l'art.18§2 du Décret.

Par ailleurs, tous les GRD sont priés par Infrabel de prendre progressivement leur indépendance en matière de protection cathodique en supprimant les connexions de soutirage entre leurs installations et les infrastructures ferroviaires. Cela impose d'aménager des nouveaux soutirages ou de trouver des terrains susceptibles d'accepter des anodes.

Enfin, mentionnons d'autres contraintes plus spécifiques :

- le Brabant wallon est confronté à la volonté de séparation des réseaux exprimée par Eandis et Sibelga : des investissements sont nécessaires pour dissocier certains quartiers fortement imbriqués ;
- la conversion des réseaux de gaz L au gaz H impactera assez rapidement les régions suivantes : Brabant wallon, Braine-le-Comte / Soignies, Gembloux, Hannut / Waremme.

## **VII. Les petites extensions et la rentabilité**

Lorsque des demandes de raccordement ne peuvent être satisfaites que par une extension de réseau, les GRD évaluent le caractère économiquement justifié de l'investissement à réaliser. Dans leurs plans d'investissement, les GRD ne peuvent donc que prévoir, sur base statistique, des forfaits pour anticiper les demandes de la clientèle. Ils puiseront ensuite dans ces enveloppes en vue de répondre à celles qui répondent aux critères économiques du Décret.

Ces enveloppes totalisent, au niveau régional 45 km de canalisation en 2015.

## **VIII. Les lotissements et zones d'activité économique**

Un certain nombre de lotissements résidentiels sont retenus dans les plans des différents GRD. Il s'agit la plupart du temps de projets portés par des lotisseurs qui se sont fait connaître, notamment par le biais d'une demande d'étude. La réalisation de ces extensions est subordonnée à la commande ferme du demandeur, laquelle n'est jamais garantie. Dès lors, les GRD travaillent par enveloppes budgétaires estimées sur base des réalisations des années précédentes : elles sont évaluées à 46 km en 2015.

Remarquons également que la notion de lotissement recouvre aussi bien les petites parcelles de quelques lots que les projets de quartier entier.

Plusieurs zonings industriels potentiels inscrits au plan de secteur doivent faire l'objet d'un équipement. Ici aussi, les intervenants extérieurs conditionnent le planning d'exécution, sinon l'exécution elle-même. Suivant les intercommunales de développement concernées, lorsque la décision d'investissement est prise, la rapidité d'exécution demandée implique une réorganisation immédiate du planning de travail des GRD. Estimation en 2015 : 25 km.

Citons les principaux zonings à titre d'exemple :

- Tecteo : Grâce-Hollogne (aéroport), Andenne (Petit-Waret), Waimes,...
- Ores : Farciennes, Thuin/Lobbes, Mons (Initialis), Ghislenghien, Tournai Ouest, Hélécine, Saintes, Louvain-la-Neuve...

## IX. Les extensions stratégiques

Les grands projets d'extension « stratégiques » touchent à leur fin chez la plupart des GRD.

Tecteo a sensiblement revu à la baisse ses grands projets d'extension, seuls quelques parachèvements sont en cours dans les localités raccordées récemment ou pour répondre à des demandes.

Ores achève les deux principaux axes de développement dans le Hainaut :

- 1) Nord de Charleroi (Les bons Villers)
- 2) Renforcement du Sud de Charleroi : (Merbes-Erquelines, Thuin / Gerpinnes / Ham-sur-Heure)

Ailleurs, le centre de Messancy est toujours inscrit au plan, de même que l'alimentation de Lens.

## X. Bilan statistique régional et par GRD

Le tableau ci-dessous dresse la synthèse des prestations des GRD planifiées pour 2015.

ANNEE 2015	Conduites			Postes			Conduites			Postes		
	(m)	Bchts	Cpteurs	Récept.	Réseau	Client	(m)	Bchts	Cpteurs	Récept.	Réseau	Client
	<b>Tecteo</b>						<b>Gaselwest</b>					
<b>Adaptations</b>	17.900	1.400	750	2	15	0	404	0	0	0	0	0
<b>Extensions</b>	32.851	1.825	3.805	2	1	15	450	370	370	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>50.751</b>	<b>3.225</b>	<b>4.555</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>854</b>	<b>370</b>	<b>370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	36.751						450					
Part renouvellement	27,6%	43,4%	16,5%	50,0%	93,8%	0,0%	47,3%	0,0%	0,0%	-	-	-
Part croissance	72,4%	56,6%	83,5%	50,0%	6,3%	100,0%	52,7%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	<b>ORES Namur</b>						<b>ORES Hainaut</b>					
<b>Adaptations</b>	8.200	919	1.145	0	3	3	58.770	4.885	10.165	2	15	6
<b>Extensions</b>	7.500	575	1.203	0	0	3	49.310	4.100	5.866	0	0	16
<b>TOTAL</b>	<b>15.700</b>	<b>1.494</b>	<b>2.348</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>108.080</b>	<b>8.985</b>	<b>16.031</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>22</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	9.910						76.935					
Part renouvellement	36,9%	61,5%	48,8%	-	100,0%	50,0%	28,8%	54,4%	63,4%	100,0%	100,0%	27,3%
Part croissance	63,1%	38,5%	51,2%	0,0%	0,0%	50,0%	71,2%	45,6%	36,6%	0,0%	0,0%	72,7%
	<b>ORES Luxembourg</b>						<b>ORES Brabant wallon</b>					
<b>Adaptations</b>	1.500	69	176	0	3	2	27.734	1.420	715	0	8	2
<b>Extensions</b>	11.700	380	454	0	0	5	13.500	1.325	1.705	0	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>13.200</b>	<b>449</b>	<b>630</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>41.234</b>	<b>2.745</b>	<b>2.420</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	11.700						17.479					
Part renouvellement	11,4%	15,4%	27,9%	-	100,0%	28,6%	57,6%	51,7%	29,5%	-	100,0%	25,0%
Part croissance	88,6%	84,6%	72,1%	0,0%	0,0%	71,4%	42,4%	48,3%	70,5%	0,0%	0,0%	75,0%
	<b>ORES Mouscron</b>						<b>Total Région wallonne</b>					
<b>Adaptations</b>	5.094	158	698	1	2	2	119.602	8.851	13.253	5	46	15
<b>Extensions</b>	2.500	280	415	0	0	4	117.811	8.855	13.818	2	1	49
<b>TOTAL</b>	<b>7.594</b>	<b>438</b>	<b>1.113</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>237.413</b>	<b>17.706</b>	<b>27.071</b>	<b>7</b>	<b>47</b>	<b>64</b>
<i>dont nouvelle pose</i>	3.495						156.720					
Part renouvellement	54,0%	36,1%	62,7%	100,0%	100,0%	33,3%	34,0%	50,0%	49,0%	71,4%	97,9%	23,4%
Part croissance	46,0%	63,9%	37,3%	0,0%	0,0%	66,7%	66,0%	50,0%	51,0%	28,6%	2,1%	76,6%

NB : Les renouvellements concernent des remplacements et déplacements, tandis que les nouvelles poses se rapportent à de nouvelles installations. Les plans d'adaptation contiennent parfois des nouvelles poses (bouclages, dédoublements...), ce qui explique les différences.

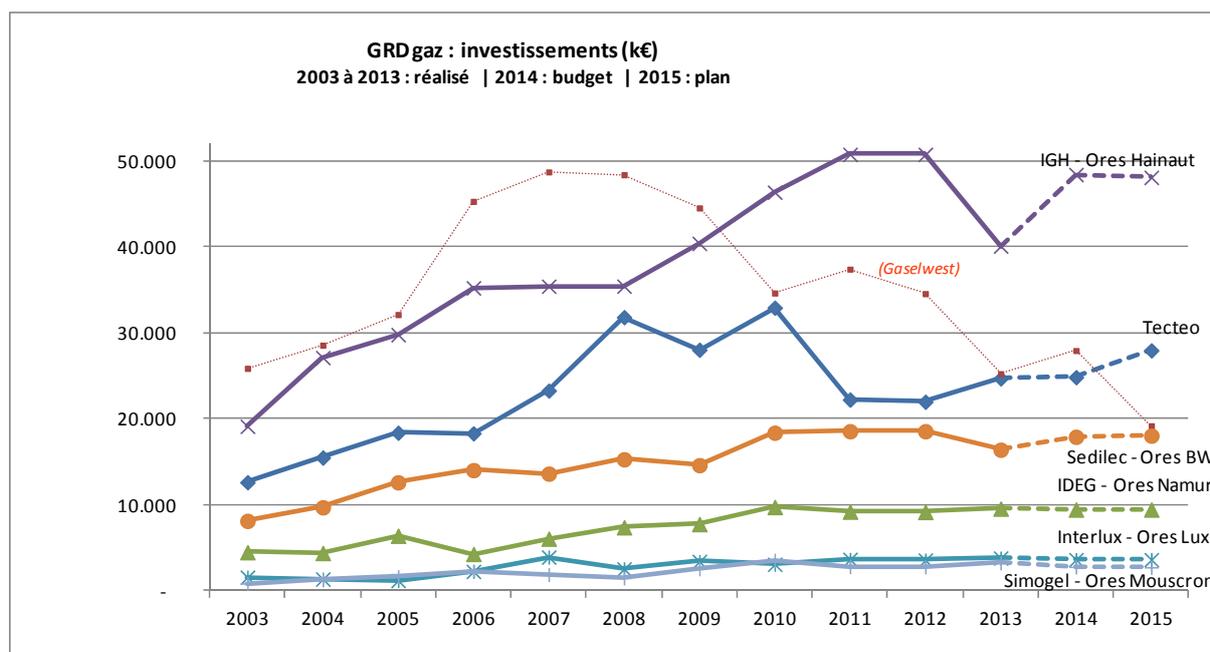
## Synthèse régionale des prestations 2013 (réalisé) et 2015 (plans) :

Etat du réseau au			Conduites (en mètres)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
1/01/2009		12.052,018	3.782,466	8.269,552	66	69	1.075	415.476	432.182	1.887
1/01/2010		12.275,362	3.869,362	8.406,400	88	89	1.511	664.247	673.940	2.730
1/01/2011		12.527,580	3.977,514	8.550,066	75	90	1.530	674.877	669.135	2.768
1/01/2012		12.782,070	4.099,979	8.682,091	75	91	1.551	685.677	698.281	2.807
1/01/2013		12.988,960	4.215,300	8.773,660	73	93	1.536	441.469	488.820	2.913
1/01/2014		13.151,970	4.290,246	8.861,724	73	99	1.720	674.731	762.805	2.802
Réalizations 2013			Conduites (en mètres)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
ADAPTATIONS										
<b>Remplacements</b>			<b>14.547</b>	<b>40.190</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>6.078</b>	<b>15.582</b>	<b>14</b>
	Vétusté		6.880	32.784	2	3	7	5.860	9.070	10
	Sécurité		4.099	2.719	-	-	1	218	1.122	2
	Déplacements		3.568	4.687	-	-	5	-	221	2
	Placement CAB								5.169	
	<i>Dont remplacement des compteurs de plus de 30 ans</i>								7.293	
<b>Renforcements</b>			<b>14.076</b>	<b>9.773</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
	Consommation		61	-	-	-	1	-	-	5
	Chute pression		10.626	4.908	-	-	3	-	-	-
	Efficacité/bouclage		3.389	4.865	-	-	3	-	-	-
<b>Non défini</b>			<b>-</b>	<b>664</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>-</b>
<b>Total adaptations</b>			<b>28.623</b>	<b>50.627</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>6.078</b>	<b>15.616</b>	<b>19</b>
EXTENSIONS										
Racc.	Résidentiels BP+MP							8.684	14.322	
	<i>Dont raccordements standard</i>							2.137	-	
	Industriels							25	94	56
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)		36.827	52.701	-	-	7			
Gdes ext.	Lotissements		7.306	23.471	-	-	3			
	ZAE		8.576	248	-	1	-			
Ext. strat.	Extensions stratégiques		5.418	2.755	-	1	-			
<b>Non défini</b>			<b>67</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total extensions</b>			<b>58.194</b>	<b>79.193</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>8.709</b>	<b>14.416</b>	<b>56</b>
Projections 2015			Conduites (en mètres)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
			MP	BP	Réception	Réseau	Distribution	Bchts	Cpteurs	Cabines
ADAPTATIONS										
<b>Remplacements</b>			<b>13.372</b>	<b>67.321</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>29</b>	<b>8.787</b>	<b>13.249</b>	<b>15</b>
	Vétusté		9.155	56.924	5	4	29	8.782	5.824	15
	Sécurité		1.080	1.834	-	-	-	5	750	-
	Déplacements		3.137	8.563	-	-	-	-	-	-
	CAB								6.675	
	<i>Dont remplacement des compteurs de plus de 30 ans</i>								8.995	
<b>Renforcements</b>			<b>31.374</b>	<b>7.535</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>64</b>	<b>4</b>	<b>-</b>
	Consommation		700	1.150	-	-	6	-	-	-
	Chute pression		4.635	3.085	-	2	3	64	-	-
	Efficacité/bouclage		26.039	3.300	-	1	1	-	4	-
<b>Non défini</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total adaptations</b>			<b>44.746</b>	<b>74.856</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>39</b>	<b>8.851</b>	<b>13.253</b>	<b>15</b>
EXTENSIONS										
Racc.	Résidentiels BP+MP							8.830	13.760	
	<i>Dont raccordements standard</i>							370	370	
	Industriels							25	58	49
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)		14.210	30.800	-	-	-			
Gdes ext.	Lotissements		17.100	28.671	-	-	-			
	ZAE		25.830	100	2	-	-			
Ext. strat.	Extensions stratégiques		100	1.000	-	-	1			
<b>Non défini</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total extensions</b>			<b>57.240</b>	<b>60.571</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>8.855</b>	<b>13.818</b>	<b>49</b>

## XI. Les budgets

Dans la continuité des années précédentes, les budgets d'investissement et le réalisé ont été demandés aux GRD.

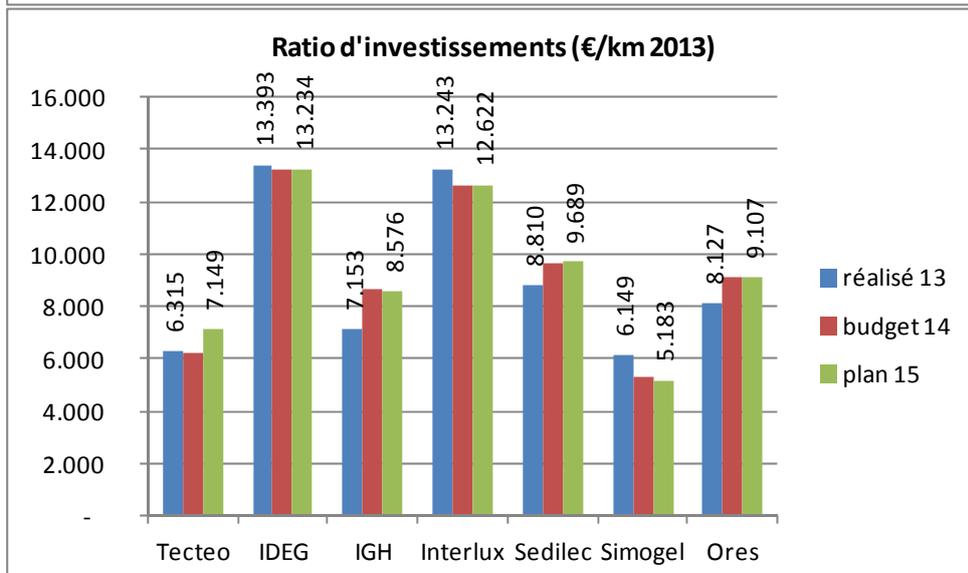
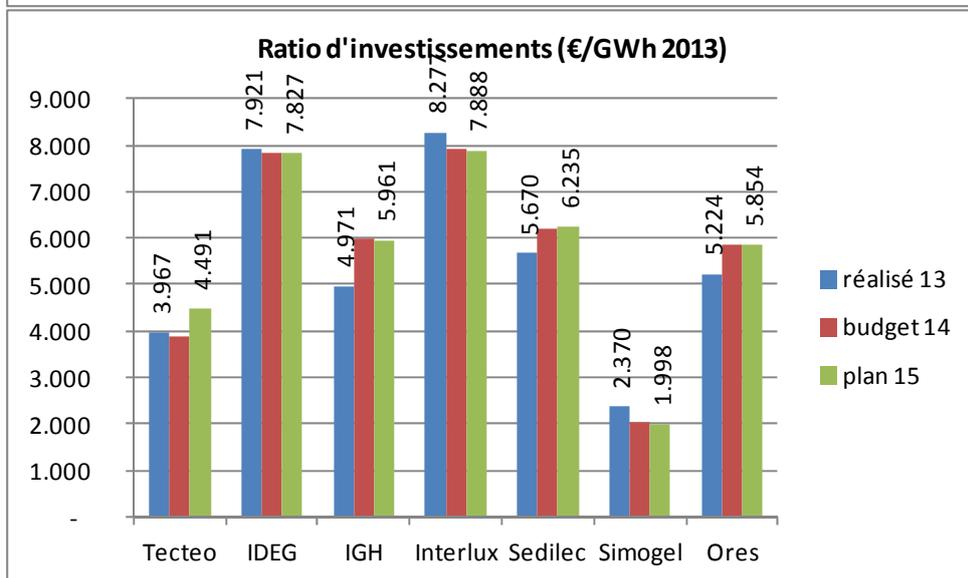
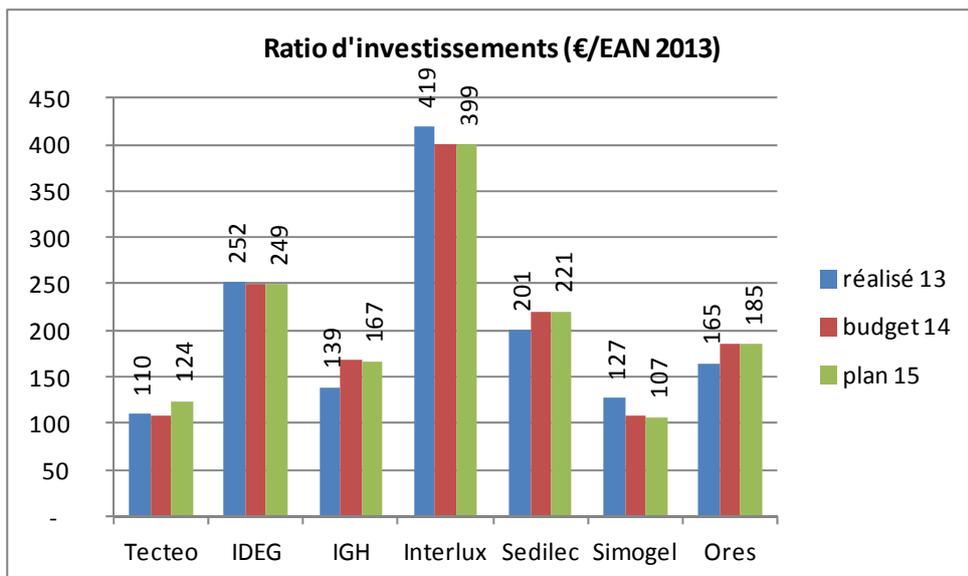
La CWaPE n'a pas à ce stade validé les montants communiqués. Toutefois, elle peut constater, sous toute réserve, qu'environ 110 millions d'euros pourraient être investis en région wallonne en 2015. Un examen plus approfondi des postes budgétaires sera réalisé dans le contexte de la tarification.



NB: *Gaselwest* : y compris la partie située en Flandre, soit 97% du GRD  
*IGH* : reprise d'Igeho en 2004  
*ALG* : reprise de Verviers en 2005 ; absorption par Tecteo depuis 2012

Enfin, les graphiques de la page suivante permettent d'illustrer, à titre indicatif, le ratio d'investissement unitaire de chaque GRD, en ramenant les investissements à la taille exprimée successivement en nombre de point d'accès actif fin 2013, en énergie distribuée en 2013 et en km de réseau fin 2013.

Les données des GRD mixtes sont à regrouper en Ores pour les années 2014 et 2015.



**ANNEXE II :**

**LIGNES DIRECTRICES ACTUALISEES  
POUR L'ETABLISSEMENT DES PLANS**

## Plans d'investissement GAZ - Lignes directrices (exercice 2014)

### 1<sup>ère</sup> partie : rappel de la procédure

La présente note a pour but de définir le cadre standardisé pour réaliser les plans d'investissement portant sur la période 2015 – 2018.

Rappel du planning de travail (identique aux années précédentes) :

- e) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- f) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif pour le 15 juin. Ce plan définitif est remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des les schémas MP et plans de situation MP/BP relatifs au réseau (1 seul exemplaire).
- g) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de ses conclusions.
- h) Les plans sont mis en application le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- i) Avant le 31 mars de l'année 2015, c'est-à-dire au plus tard lors de la proposition du plan suivant, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé, et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

#### **Nouveauté cette année :**

Afin d'assurer la transition avec l'établissement des futures propositions tarifaires, chaque projet nominatif, réalisé ou planifié, et chaque enveloppe de projet non nominative, mentionnés dans le plan devront être accompagnés de leurs estimations budgétaires.

Pour des contingences pratiques, un délai supplémentaire peut éventuellement être convenu dans la production de ces informations d'ordre budgétaire. De même, en cas de divergence significative avec la méthodologie suivie par le GRD pour ses imputations comptables actuelles et les catégories proposées, des adaptations concertées pourront être apportées.

## 2<sup>ème</sup> partie : contenu des plans

### Actualisation des plans en cours

Le GRD met à jour les données communiquées en juin 2013 relativement à l'année 2014 :

*Règlement technique - Art.39§6. Avant le 31 mars de l'année d'entrée en vigueur du (des) plan(s) précédent(s), le GRD communique à la CWaPE le budget définitif s'y rapportant. Le GRD justifie les révisions et reports éventuels par rapport au(x) plan(s) définitif(s) établi(s) pour le 15 juin qui sont déjà prévisibles à cette date.*

En effet, lors de l'établissement du plan, des hypothèses ont été établies :

- en matière budgétaire, le budget n'étant définitivement approuvé par les instances qu'en fin d'exercice;
- en matière de paramètres externes, éventuellement indépendants de la volonté du GRD, qui influencent la décision finale quant à certains investissements.

Dès lors, le premier volet du plan contiendra les points suivants :

#### **1. Le budget d'investissement définitif pour 2014**

La distinction sera faite entre budgets brut et net (c.-à-d. hors contributions de tiers), et entre adaptations et extensions.

Pour le modèle ventilation budgétaire, on se référera au tableau indicatif donné en annexe II des présentes lignes directrices.

#### **2. Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci**

Ce point se limite aux projets les plus significatifs (assainissements, extensions importantes...) clairement identifiés dans les plans.

## **1. Adaptation en vue de répondre aux besoins en capacité**

### 1.1 Evolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau

#### Evolution des capacités d'injection (Fluxys => GRD) des SR/SRA :

Un tableau de synthèse reprendra, **par poste d'injection** sur le réseau :

- le débit nominal du poste (= maximum théorique);
- le débit maximal mesuré (avec date + t° correspondantes) ou calculé ("Q<sub>-11°C</sub>");
- le débit annuel des 3 dernières années;
- les perspectives futures, prenant en compte l'évolution du réseau et de la clientèle (+ hypothèses);
- les actions programmées (projet, planification, localisation sur schéma réseau)  
Pour chaque projet nominatif il sera communiqué le n° de projet, ainsi que le montant estimé de l'investissement.

#### Evolution des capacités de prélèvement en période « d'étiage » des SRA :

Un tableau reprend **par SRA** : le débit minimal journalier (24h) mesuré (avec date + t° correspondante) ou calculé (avec mention de la t° de référence utilisée pour ce calcul). Cette information vise à établir un premier niveau indicatif de sélection (et d'exclusion) des zones susceptibles, moyennant étude plus approfondie, d'accueillir d'éventuelles productions décentralisées. Dès lors, le GRD pourra assortir ces données de toute nuance utile, notamment en matière de configuration réseau.

### 1.2 Engorgements et chutes de pression observés

Un tableau reprendra les résultats des campagnes de mesure de pression aux cabines et aux "points bas" du réseau, ainsi que les actions programmées. Pour chaque projet nominatif il sera communiqué le n° de projet, ainsi que le montant estimé de l'investissement.

## **2. Adaptations pour critères techniques**

Remarque préliminaire :

Chacun des postes 2.1 à 2.6 ci-dessous comprendra deux volets :

- les travaux planifiés : ils feront l'objet d'une description nominative et seront motivés. Pour chaque projet nominatif, il sera communiqué le n° de projet ainsi que le montant estimé de l'investissement.
- les travaux non planifiés : ils seront estimés sous forme d'une enveloppe, en quantité et en montant global estimé.

## 2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique :

- Conduites : situation actuelle (km par matériau), prévisions à long terme (p.ex. graphique présentant les km résiduels par année);
- Branchements : nombre par matériau et prévisions à long terme;
- Autres équipements réseau : travaux dans les postes, cabines...

## 2.2 Travaux pour raison de sécurité

## 2.3 Impositions extérieures :

- 2.3.1 Législation spécifique
- 2.3.2 Amélioration des sites et adaptations de voiries

## 2.4 Investissements Fluxys : modifications d'infrastructures induites par des modifications au niveau du réseau de transport.

## 2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau : bouclages, télémesures, protection cathodique...

## 2.6 Travaux sur compteurs

- Remplacement systématique des compteurs de 30 ans : situation actuelle
- Politique en matière de remplacement préventif ou curatif des compteurs les plus âgés : prévisions à long terme (p.ex. graphique compteurs résiduels par année), remplacements planifiés;
- Campagne de remplacement des compteurs à budget (versions 2.65, 2.69, 2.80)
- Autres remplacements et travaux : description et motivation.

## 3. Bilan des réalisations de l'année précédente

Le GRD établit, pour chacun des postes 2.1 à 2.6 définis plus haut :

- une synthèse des réalisations de l'année 2013 en regard du plan introduit pour le 15/06/2012, avec justification des reports significatifs;
- une statistique globale concernant les remplacements, nouvelles poses et renforcements : branchements, compteurs, longueur MP, BP, par matériau... (se référer également au tableau indicatif proposé pour la synthèse générale)
- le montant des investissements pour adaptation suivant la ventilation proposée en annexe II.

## 4. Mise à jour des plans réseaux

Avec le plan d'investissement, tous les schémas de principe MP/BP et les plans de situation du réseau, mis à jour, seront remis à la CWaPE, en un seul exemplaire.

## Volet « extension » du plan d'investissement

### 1. Raccordements et petites extensions

#### Définitions

Les demandes de raccordement se rapportent à la clientèle industrielle, professionnelle ou résidentielle souhaitant obtenir un raccordement, individuel ou collectif, au réseau de distribution. Les demandes peuvent émaner directement de la clientèle ou parvenir au GRD via un fournisseur ou tout autre intermédiaire (intercommunale, lotisseur privé...).

Elles sont de deux natures :

- les demandes en zone où le gaz est accessible => "demande en zone gaz"
- les demandes qui nécessitent une extension du réseau existant => "demande hors zone gaz"

Conventionnellement, la limite entre les deux catégories est fixée conformément à la définition donnée à l'article 1<sup>er</sup>, 9° de l'AGW du 30/03/06 relatifs aux OSP dans le marché du gaz, à savoir :

*« zone de distribution de gaz » : zone où le gaz est considéré comme disponible, c'est à dire, zone où la distance entre le point de prélèvement et le réseau de distribution est inférieure à 25 m;*

Les petites extensions rapportées ici sont celles qui visent à répondre aux demandes de raccordement hors zone gaz et dont l'impact sur le réseau est limité.

#### A. Bilan des réalisations de l'année précédente

##### 1. Raccordements

Sont repris ici :

1. le nombre de raccordements réalisés en 2013;
2. le nombre de raccordements ayant bénéficié de la gratuité totale ou partielle, en application des dispositions sur les raccordements standard;
3. le nombre de raccordements avec cabine client et la capacité souscrite
4. Le montant investi (voir ventilation en annexe II)

##### 2. Petites extensions

Le GRD communique le tableau complété de synthèse des extensions de réseaux évaluées depuis 2010. Les rubriques sont rappelées ici pour mémoire :

Réf	Date dem.	Commune	Demandeur	Adresse extension	Type	Pr.	Lg ext (m)	
Clientèle résid. / prof.		Clientèle indust.	Investissement €	Investissable €	Rentabilité €	Commande	Tiers payant	Statut
Nb sûrs	Nb pot							

## B. Plan 2015 - 2018

Pour les années 2015 à 2018, le GRD évalue, tant sur base des projets connus ou à l'étude, qu'au moyen d'une approche statistique, les quantités à poser suivantes :

- le nombre de raccordements;
- les longueurs d'extensions BP;
- les longueurs d'extensions MP;
- les postes et cabines nécessaires ;
- le montant budgétisé (voir ventilation en annexe II).

## C. Grille tarifaire applicable

Le GRD communique ses grilles tarifaires applicables aux calculs de rentabilité des petites extensions.

## **2. Grands projets d'extension**

### Définition

Les grands projets d'extension recouvrent les projets d'équipement destinés à rencontrer la politique de développement du GRD, de ses affiliés ou des structures en charge de l'aménagement du territoire.

## A. Bilan des réalisations de l'année précédente

Le GRD établit, pour les réalisations de 2013 :

- un rapport descriptif de l'état d'avancement des grands projets d'extension;
- une statistique globale relative aux prestations de l'année 2013 en regard du plan introduit le 15/06/2012, avec justification des reports significatifs: nombres de branchements, longueurs MP et BP, cabines etc...
- une évaluation des montants d'investissements (bruts et nets) réalisés en 2013 suivant la ventilation proposée en annexe II.

## B. Plan 2015 – 2018

### 1. Définition des zones prioritaires

En application de l'article 16§2 du décret, le GRD détermine s'il y a lieu les " *les zones prioritaires de développement du réseau en tenant compte notamment des plans de secteur, des plans communaux d'aménagement et des schémas de structure, ainsi que des moyens budgétaires disponibles*".

### 2. Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)

Le GRD dresse un inventaire des projets d'équipement connus, pouvant raisonnablement faire l'objet d'un développement de son réseau (p.ex. dans un rayon donné à partir du réseau existant).

Le GRD distingue autant que possible le type de lotissement : social, privé, communal, impositions particulières en matière d'équipement gaz...

Les projets débouchant sur des travaux planifiés sont détaillés comme suit :

- identification du lotissement ou de la ZAE;
- description du projet (e.a. longueurs et équipements, planning pluriannuel, schéma MP/BP, localisation sur plan, perspectives clientèles);
- investissement et résultat du calcul de rentabilité

Pour chaque projet nominatif le n° de projet sera mentionné, ainsi que le montant estimé.

Pour les autres projets présentant des perspectives ultérieures encore incertaines, le GRD énonce les premières ébauches et mentionne budget global estimé.

### **3. Projets stratégiques**

Le GRD inventorie les projets résultant d'une politique générale d'extension et/ou en synergie éventuelle avec le développement du réseau de transport. (p. ex. extensions visant à acheminer le gaz vers une localité entière).

Chaque projet sera détaillé comme suit :

- Identification (n° de projet)
- description (e.a. longueurs et équipements, planning pluriannuel, report sur schéma MP/BP et localisation sur plan, perspectives clientèles);
- investissements programmés et recours aux subventions de tiers et fonds.

<b>Synthèse générale (adaptations et extensions)</b>
--

#### **Synthèse générale**

Une synthèse reprend les estimations globales, pour 2015-2018, des travaux (km conduites MP/BP, branchements, postes...), ainsi que du budget d'investissement.

A cet effet, deux modèles indicatifs de tableau de synthèse sont fournis en annexe :

- 1) Un premier tableau concernant les réalisations 2013, ainsi que les prévisions pour la 1<sup>ère</sup> année du plan. Les données contenues dans les plans doivent au minimum permettre la reconstitution de ces informations.
- 2) Un second tableau concernant les données budgétaires se rapportant à ces travaux. Celui-ci totalise les investissements mentionnés dans le plan. A la meilleur convenance du GRD, ces montants détaillés peuvent être, soit consignés à un seul endroit dans le plan, en vue de faciliter la construction du tableau de synthèse, soit répartis sous les différentes rubriques du plan.

## ANNEXE I - Modèle de tableau quantitatif

<b>Réalisations 2013</b>		<b>Conduites (m)</b>		<b>Postes et cabines (nb)</b>			<b>Raccordements (nb)</b>		
		<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>Réception</b>	<b>Réseau</b>	<b>Distrib.</b>	<b>Bchts</b>	<b>Cpteurs</b>	<b>Cabines</b>
<b>ADAPTATIONS</b>									
Remplacements (vétusté, sécurité...) <i>Dont remplacement compteurs &gt; 30 ans</i>									
Déplacements									
Renforcements (y.c. bouclages, dédoublements)									
Non défini									
<b>Total adaptations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EXTENSIONS</b>									
Racc.	Raccordements résidentiels <i>Dont raccordements standard</i>								
	Raccordements industriels/professionnels								
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)								
Gdes ext.	Lotissements ZAE								
Strat.	Extensions stratégiques								
Non défini									
<b>Total extensions</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Etat du réseau au 01/01/2014

		<b>Conduites (m)</b>		<b>Postes et cabines (nb)</b>			<b>Raccordements (nb)</b>		
		<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>Réception</b>	<b>Réseau</b>	<b>Distrib.</b>	<b>Bchts</b>	<b>Cpteurs</b>	<b>Cabines</b>

### Projections 2015

		<b>Conduites (m)</b>		<b>Postes et cabines (nb)</b>			<b>Raccordements (nb)</b>		
		<b>MP</b>	<b>BP</b>	<b>Réception</b>	<b>Réseau</b>	<b>Distrib.</b>	<b>Bchts</b>	<b>Cpteurs</b>	<b>Cabines</b>
<b>ADAPTATIONS</b>									
Remplacements (vétusté, sécurité...) <i>Dont remplacement compteurs &gt; 30 ans</i>									
Déplacements									
Renforcements (y.c. bouclages, dédoublements)									
Non défini									
<b>Total adaptations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EXTENSIONS</b>									
Racc.	Raccordements résidentiels <i>Dont raccordements standard</i>								
	Raccordements industriels/professionnels								
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)								
Gdes ext.	Lotissements/ZAE								
Ext. stratég.	Approuvées								
	Soumises à condition								
Non défini									
<b>Total extensions (hors ext. condit.)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Total potentiel (yc ext. condit.)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

## ANNEXE II - Modèle de tableau budgétaire

Postes budgétaires		Réalité 2013						
		Remplacements		Extensions		Interventions de tiers	Subsides	TOTAL (budget net)
	qtés	quantité	€	quantité	€	€	€	€
Terrain d'exploitation	pc							0
Station et postes réception	pc							0
Postes et déversoirs	pc							0
<i>sous-total stations et postes</i>			0		0	0	0	0
Cabines quartier	pc							0
Cabines clients	pc							0
<i>sous-total cabines</i>			0		0	0	0	0
Canalisation - MPC	m							0
Canalisation - MPB	m							0
Protection cathodique	pc							0
<i>sous-total canalisation MP</i>			0		0	0	0	0
Canalisation - BP	m							0
Raccordements - MP	pc							0
Raccordements - BP	pc							0
<i>sous-total raccordements</i>			0		0	0	0	0
Appareils de mesure - MP	pc							0
Appareils de mesure - BP	pc							0
Compteurs télérelevés	pc							0
Compteurs à budget	pc							0
<i>sous-total comptage</i>			0		0	0	0	0
Télétransmission (autre)	pc							0
<b>Total réseau</b>			0		0	0	0	0

Postes budgétaires		Budget 2014 approuvé						
		Remplacements		Extensions		Interventions de tiers	Subsides	TOTAL (budget net)
	qtés	quantité	€	quantité	€	€	€	€
Terrain d'exploitation	pc							0
Station et postes réception	pc							0
Postes et déversoirs	pc							0
<i>sous-total stations et postes</i>			0		0	0	0	0
Cabines quartier	pc							0
Cabines clients	pc							0
<i>sous-total cabines</i>			0		0	0	0	0
Canalisation - MPC	m							0
Canalisation - MPB	m							0
Protection cathodique	pc							0
<i>sous-total canalisation MP</i>			0		0	0	0	0
Canalisation - BP	m							0
Raccordements - MP	pc							0
Raccordements - BP	pc							0
<i>sous-total raccordements</i>			0		0	0	0	0
Appareils de mesure - MP	pc							0
Appareils de mesure - BP	pc							0
Compteurs télérelevés	pc							0
Compteurs à budget	pc							0
<i>sous-total comptage</i>			0		0	0	0	0
Télétransmission (autre)	pc							0
<b>Total réseau</b>			0		0	0	0	0

Postes budgétaires		Budget 2015 - Plan						TOTAL (budget net)
		Remplacements		Extensions		Interventions de tiers	Subsides	
	qtés	quantité	€	quantité	€	€	€	€
Terrain d'exploitation	pc							0
Station et postes réception	pc							0
Postes et déversoirs	pc							0
<i>sous-total stations et postes</i>			0		0	0	0	0
Cabines quartier	pc							0
Cabines clients	pc							0
<i>sous-total cabines</i>			0		0	0	0	0
Canalisation - MPC	m							0
Canalisation - MPB	m							0
Protection cathodique	pc							0
<i>sous-total canalisation MP</i>			0		0	0	0	0
Canalisation - BP	m							0
Raccordements - MP	pc							0
Raccordements - BP	pc							0
<i>sous-total raccordements</i>			0		0	0	0	0
Appareils de mesure - MP	pc							0
Appareils de mesure - BP	pc							0
Compteurs télérelevés	pc							0
Compteurs à budget	pc							0
<i>sous-total comptage</i>			0		0	0	0	0
Télétransmission (autre)	pc							0
<b>Total réseau</b>			0		0	0	0	0

Postes budgétaires		Budget 2016 - Plan						TOTAL (budget net)
		Remplacements		Extensions		Interventions de tiers	Subsides	
	qtés	quantité	€	quantité	€	€	€	€
Terrain d'exploitation	pc							0
Station et postes réception	pc							0
Postes et déversoirs	pc							0
<i>sous-total stations et postes</i>			0		0	0	0	0
Cabines quartier	pc							0
Cabines clients	pc							0
<i>sous-total cabines</i>			0		0	0	0	0
Canalisation - MPC	m							0
Canalisation - MPB	m							0
Protection cathodique	pc							0
<i>sous-total canalisation MP</i>			0		0	0	0	0
Canalisation - BP	m							0
Raccordements - MP	pc							0
Raccordements - BP	pc							0
<i>sous-total raccordements</i>			0		0	0	0	0
Appareils de mesure - MP	pc							0
Appareils de mesure - BP	pc							0
Compteurs télérelevés	pc							0
Compteurs à budget	pc							0
<i>sous-total comptage</i>			0		0	0	0	0
Télétransmission (autre)	pc							0
<b>Total réseau</b>			0		0	0	0	0

**ANNEXE III (non publiée):**

**PLANS D'INVESTISSEMENT**

- ⇒ **TECTEO**
- ⇒ **ORES**
- ⇒ **GASLEWEST**